

*Les données clés
de la mer et du littoral*
**Synthèse des fiches thématiques
de l'Observatoire**

Ce document a pour but de synthétiser toutes les fiches thématiques réalisées dans le cadre de l'Observatoire national de la mer et du littoral.

Il contient actuellement 32 fiches, les fiches thématiques complètes étant disponibles sur le site Internet de l'Observatoire, www.onml.fr → Fiches.







Ce document est mis à jour régulièrement en fonction de la rédaction de nouvelles fiches thématiques ou de leur mise à jour.

Rédaction : SOeS, Agence des aires marines protégées, Ifremer et Cete Méditerranée.

Date de publication : 10/2013



TABLE DES MATIÈRES

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES	5	
DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT	17	
OUTILS DE GESTION, DE PROTECTION DE LA NATURE, D'URBANISME	29	
PRESSION DES ACTIVITÉS HUMAINES TERRESTRES ET MARITIMES	35	
ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL	39	
RISQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	47	



Ce document traite du littoral français et des eaux marines sous juridiction.

A terre, le littoral est constitué de l'ensemble des communes maritimes ou de bord de lagunes méditerranéennes où la loi «Littoral» s'applique en intégralité. Cela regroupe 885 communes en métropole et 89 communes dans les départements d'outremer : Guadeloupe, Martinique, Guyane et la Réunion. Le département de Mayotte est rarement pris en compte dans ce document, les données accessibles pour ce territoire étant encore assez peu nombreuses. Ce document ne traite donc pas des autres communes où s'applique la loi «Littoral» en intégralité ou partiellement : communes de bord de lac de plus de 1 000 ha et communes d'estuaires, définies et listées par le décret 2004-311 de mars 2004.

Afin de permettre des comparaisons et d'analyser les phénomènes dans l'intérieur des terres, on définit la notion d'arrière-pays comme l'ensemble des communes non littorales des cantons littoraux. En métropole, cela représente près de 1 200 communes. En outremer, la quasi totalité des communes des îles de Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion sont littorales. Par ailleurs, les communes de bord de mer en Guyane sont très vastes et très profondes. Ces comparaisons ne sont donc pas possibles en outremer.

En mer, les eaux littorales seules ou l'ensemble des eaux sous juridiction française sont retenues suivant les sujets traités.



• Contenu du document

Ce document regroupe les synthèses de toutes les fiches thématiques rédigées par le Service de l'Observation et des Statistiques du ministère de l'Ecologie, l'Ifremer, l'Agence des aires marines protégées et le Cete Méditerranée dans le cadre de l'Observatoire national de la mer et du littoral.

Les sujets traités sont regroupés en 7 thèmes, têtes de chapitre de ce document. Ils concernent à la fois l'environnement littoral et marin, mais aussi les aspects sociaux et économiques :

- Activités économiques littorales et maritimes ;
- Démographie, occupation du sol et logement en zone côtière ;
- Outils de gestion, de protection de la nature, d'aménagement et d'urbanisme ;
- Pressions exercées sur l'environnement par les activités humaines ;
- État du milieu marin et littoral ;
- Patrimoine culturel ;
- Risques et changement climatique.

Chaque synthèse fait une page. Elle est présentée de manière standard : chapeau retraçant le contexte global, présentation générale et très souvent par sous-ensemble géographique (façade maritime, région littorale, sous-région marine...), informations complémentaires (type de descripteur, territoires pris en compte, rédacteur, lien vers la fiche thématique complète sur le site Internet).

Les fiches donnent accès aux principales informations sur le sujet traité, et aux chiffres-clés à retenir avec, généralement, deux figures, l'une globale, parfois temporelle, et l'autre par territoire étudié.

• Notice de lecture des informations complémentaires

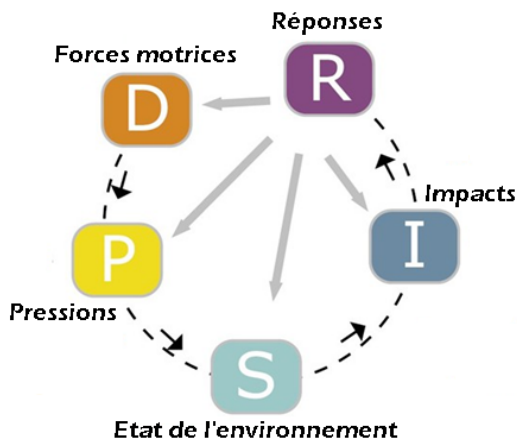
Type d'indicateur **D P S I R**

Les indicateurs permettent de mesurer de manière objective et simple un phénomène plus complexe, généralement sur un pas de temps et/ou pour un territoire donnés.

Ils sont regroupés en différents types suivant qu'ils permettent de suivre l'état de l'environnement, les activités humaines ou encore les effets des politiques mises en oeuvre sur le territoire. Pour ce faire, ces indicateurs sont standardisés en 5 types suivant le modèle « *DPSIR* » :

- « *Drivers/driving forces* » : forces motrices, descripteurs des principales activités humaines ayant un impact sur l'environnement ;
- « *Pressures* » : pressions engendrées par les activités sur l'environnement ;
- « *State* » : analyse de l'état du territoire marin et littoral ;
- « *Impact* » : impacts sur l'homme et sur la société ;
- « *Responses* » : réponses apportées par la société.

Tous ces types d'indicateurs sont liés. Les réponses apportées peuvent avoir un impact sur les forces motrices et les pressions qui en résultent et donc sur l'état de l'environnement.



Territoires pris en compte

En fonction des données accessibles et des problématiques abordées, les fiches peuvent porter sur différents territoires littoraux ou marins.

Tous les territoires français figurent dans une carte synthétique. Ceux pris en compte dans la fiche sont détournés en gris. Dans l'ordre de la carte, ces territoires sont :

- Les collectivités d'outre-mer : Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans les Antilles, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie ;
- Les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte ;
- La métropole



Rédacteur

Il s'agit du porteur de la fiche thématique. Cela concerne essentiellement les trois animateurs de l'Observatoire : Service de l'Observation et des Statistiques, Ifremer et Agence des aires marines protégées. Cela peut aussi être un partenaire de l'Observatoire si la fiche porte sur un thème qui le concerne directement, comme le Centre d'Etude Technique de l'Equipement (Cete) de Méditerranée.

Accès à la fiche thématique

On peut accéder directement à la fiche thématique complète et en format HTML en cliquant sur cette icône.

Source de la donnée ou des données utilisée(s)

Patrimoines naturel et culturel sur la pointe du Cotentin : le cap Lévi





THEME 1

Activités économiques littorales et maritimes

10 octobre 2012

- 1.1.1 • Répartition des sphères d'emploi dans l'emploi salarié sur le littoral en 2010
- 1.1.2 • Typologie des grands secteurs d'emploi sur le littoral en 2009
- 1.1.4 • L'emploi sur le littoral en 2009 et son évolution
- 1.1.5 • Revenu fiscal des ménages dans les cantons littoraux métropolitains en 2008
- 1.1.6 • Les Français et la mer : perceptions et attachements
- 1.2.3 • Hébergement marchand sur le littoral en 2008 et évolution depuis 1999
- 1.2.4 • Trafic de marchandises dans les ports français en 2011
- 1.2.6 • Evolution de la surface agricole utilisée des exploitations agricoles des communes littorales et de leur arrière-pays de 1970 à 2010
- 1.2.7 • Typologie socio-économique des exploitations agricoles des communes littorales et de leur arrière-pays en 2010

Les activités sont nombreuses et diversifiées en bord de mer. Dans les communes littorales, beaucoup d'emplois sont liés à l'économie présente et à la présence de personnes, touristes et résidents permanents. Ces emplois cohabitent avec des emplois productifs liés à la mer. Cela concerne des secteurs-clés comme le transport maritime, la conchyliculture ou la pêche et ses filières de commercialisation. Alors que certains secteurs peinent à se maintenir dans un contexte mondialisé et de diminution des ressources naturelles, d'autres, apparus plus récemment, croissent sur un territoire terrestre et maritime convoité.



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE
 1.1.1 • RÉPARTITION DES SPHÈRES D'EMPLOI DANS L'EMPLOI SALARIÉ SUR LE LITTORAL EN 2010

Les zones côtières accueillent un ensemble varié d'activités dont certaines liées à la présence de la mer comme la pêche ou les activités portuaires. Elles peuvent aussi être liées à la population présente sur ce territoire densément peuplé. Ce sont toutes les activités de services liées à l'économie présentielle. Autrefois structurantes, les activités d'exploitation de la mer sont aujourd'hui parfois en perte de vitesse. Confrontées à de nouvelles attentes, elles cohabitent avec de nouveaux pans de l'économie tertiaire très dynamiques. Cette fiche présente la répartition de l'emploi salarié en sphères présentielle et non présentielle.

• La situation générale

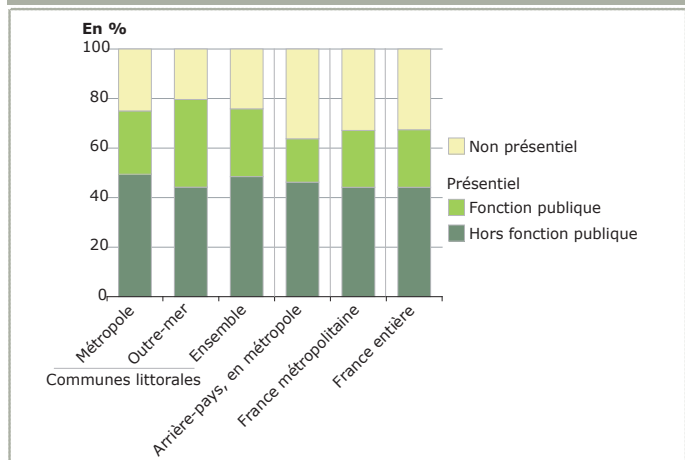
La part des salariés travaillant dans la sphère présentielle, dont la fonction publique, est importante sur le littoral. En 2010, elle y concerne 76 % des salariés (80 % en outremer et 75 % en métropole). C'est 8 points de plus que la moyenne nationale.

L'arrière-pays du littoral métropolitain se distingue du bord de mer. La sphère non présentielle y représente plus d'un emploi sur trois (36,2 %). C'est 11 points de plus que sur la bande côtière.

Les activités de service aux personnes, résidents et touristes, prennent une place importante sur le littoral. Cette répartition s'explique par la forte densité de population, les soldes migratoires très souvent excédentaires et les fortes capacités d'accueil touristique.

Le bord de mer est de plus en plus un lieu de consommation. Les richesses ne sont pas créées par la sphère non présentielle mais proviennent surtout des salaires des emplois publics, des pensions de retraite ou des revenus des résidents secondaires et des touristes.

Part des sphères d'emploi dans l'emploi salarié en 2010

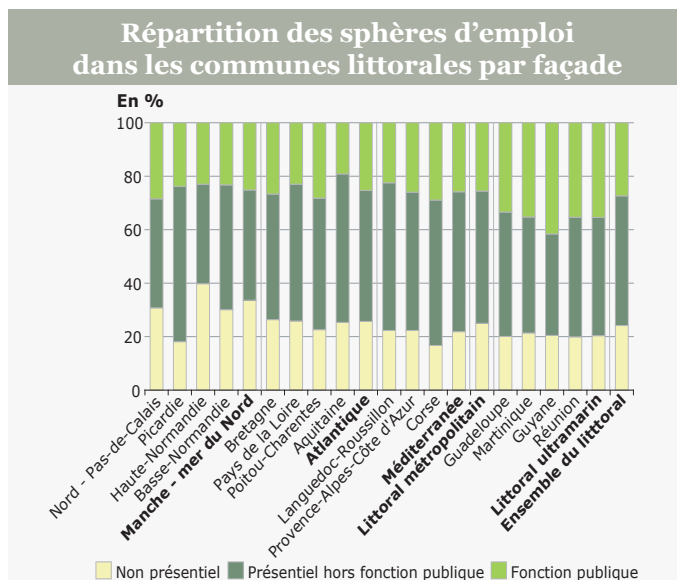


• Analyse par façade

La part de la sphère présentielle est très variable sur le trait de côte. Elle est plutôt faible sur les littoraux de la façade Manche - mer du Nord, à l'exception des littoraux touristiques du Calvados et de la Somme. Elle est plutôt élevée dans le sud (Atlantique sud et pourtour méditerranéen) où le tourisme est très présent, les densités de population généralement élevées et les flux migratoires nettement positifs.

Sur le littoral métropolitain, la part de l'emploi salarié dans la sphère présentielle est supérieure de 11 points dans les communes littorales par rapport à leur arrière-pays. Dans de nombreux départements, cette différence est tout de même assez faible. C'est le cas pour la Seine-Maritime, la Manche, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Charente-Maritime, l'Aude, l'Hérault, les Alpes-Maritimes et la Haute-Corse.

Excepté en Haute-Normandie, la part de la sphère non présentielle est toujours plus élevée dans l'arrière-pays, en moyenne de 10 points. Pour la sphère publique, c'est le contraire.



Méthode
 La fiche porte sur la répartition des emplois salariés par sphère. La sphère non présentielle comprend les établissements dont l'activité économique est orientée vers les marchés extérieurs au territoire. La sphère présentielle correspond aux services à la population sur le territoire. Elle inclut le secteur public. Les données sont issues de la base Clap (connaissance locale de l'appareil productif) de l'Insee. Cette fiche porte sur les communes littorales métropolitaines et ultramarines.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (clap) 2010



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

1.1.2 • TYPOLOGIE DES GRANDS SECTEURS D'EMPLOI SUR LE LITTORAL EN 2009

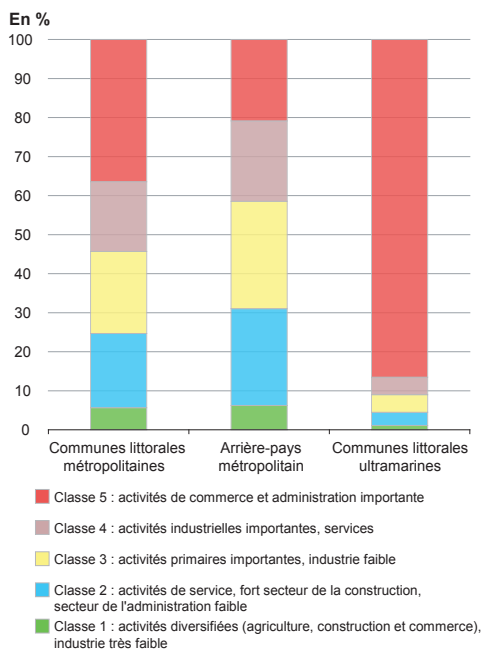
Les activités économiques de bord de mer sont très variées. Elles accueillent, à la fois, des secteurs d'emploi liés à la présence de la mer, surtout dans l'industrie et les activités primaires, et des activités tertiaires liées à la présence de personnes. Selon les secteurs d'activité, les revenus fluctuent, l'économie présentielle étant globalement moins rémunératrice. Les impacts sur l'environnement sont aussi différents, l'économie présentielle étant souvent consommatrice d'espace. Cette fiche présente une typologie des grands secteurs d'emploi des communes littorales de métropole et des départements d'outre-mer.

• La situation générale

Le secteur d'emploi lié au commerce, aux transports et aux services est majoritaire dans toutes les classes typologiques. Il représente toujours plus de 4 emplois sur 10. Ce sont les 4 autres secteurs d'emploi qui segmentent les classes.

Les communes littorales ultramarines se distinguent de celles de métropole. Neuf sur dix appartiennent à la classe « activités de commerce et administration importante ». Cette part est deux fois plus faible sur le littoral métropolitain. Les quatre autres classes y sont 4 à 5 fois moins représentées. Les communes littorales métropolitaines ont des caractéristiques différentes de leur arrière-pays. La classe « activités de commerce et administration importante » représente 36 % des communes du bord de mer contre 21 % dans l'hinterland. Toutes les autres classes sont proportionnellement moins présentes en bord de mer. C'est marqué pour la classe regroupant les communes où les activités primaires sont importantes, et la classe « activités de service, fort secteur de la construction, faible secteur de l'administration ». Il y a donc une spécificité marquée de l'emploi dans les communes littorales, en rupture avec les communes d'arrière-pays.

Répartition des communes par classe sur le littoral et dans son arrière-pays



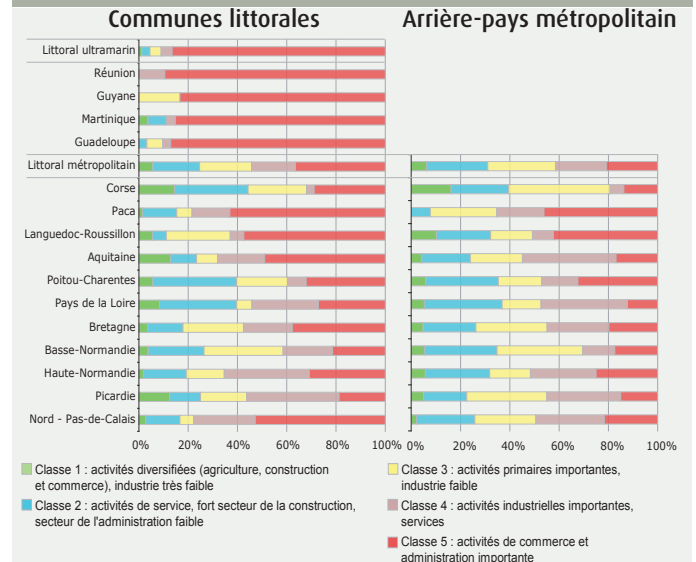
• Analyse par façade

La classe 1 est surreprésentée sur les littoraux de Picardie, d'Aquitaine et de Corse et moins présente sur les littoraux urbains du Nord - Pas-de-Calais et de Paca. Elle est plus importante dans l'arrière-pays que sur le bord de mer dans plusieurs régions, de la Haute-Normandie à la Bretagne et dans le Languedoc-Roussillon.

La classe 2 est très présente sur le littoral centre atlantique et en Corse. Elle est peu importante dans le Languedoc-Roussillon, en Aquitaine et en Picardie. Cette classe est mieux représentée dans l'arrière-pays que sur le littoral du Nord - Pas-de-Calais à la Bretagne et dans le Languedoc-Roussillon.

La classe 3 est importante en Basse-Normandie et en Bretagne, ainsi que dans le Languedoc-Roussillon. Elle est faible en Aquitaine, dans les Pays de la Loire et en Paca. Quelle que soit la région, elle est toujours plus importante dans l'arrière-pays.

Répartition des trois sphères d'emploi dans les communes littorales par façade



La classe 4 est très présente en mer du Nord, Manche et Atlantique, en dehors du littoral de Poitou-Charentes. Elle est moins importante en Méditerranée. Excepté en Normandie, cette classe est mieux représentée dans l'arrière-pays.

La classe 5 regroupe souvent le plus grand nombre de communes littorales dans les différentes régions. Elle est majoritaire en Méditerranée continentale, en Aquitaine, dans le Nord - Pas-de-Calais et dans les départements d'outre-mer. En métropole, elle est toujours moins bien représentée dans l'arrière-pays.

Méthode

Une analyse typologique a été menée. Les emplois ont été pris en compte suivant 5 secteurs d'activité (secteur primaire, secteur industriel, secteur de la construction, secteur du commerce, des transports et des services, secteur de l'administration) et trois catégories (agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise - cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires - employés et ouvriers). Ces variables ont été intégrées à une analyse en composantes principales (ACP) puis à une classification ascendante hiérarchique (CAH).

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, Recensement de la population, 2009

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

1.1.4 • L'EMPLOI SUR LE LITTORAL EN 2009 ET SON ÉVOLUTION

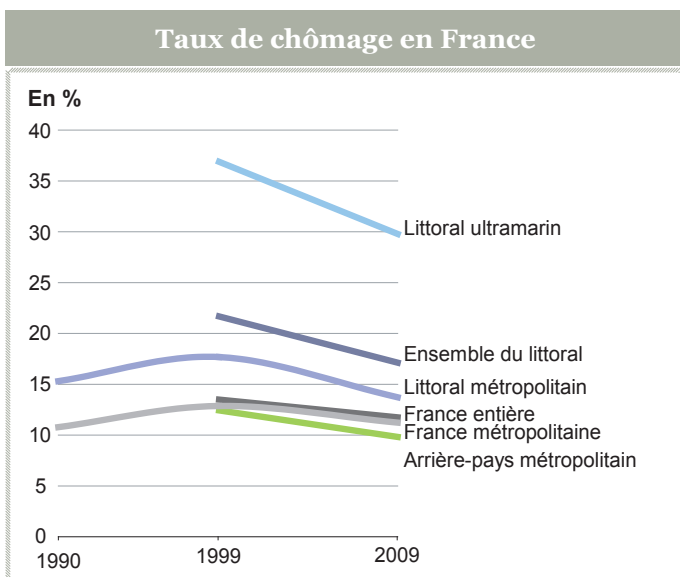
Les activités économiques de bord de mer sont variées et l'emploi dynamique avec des soldes migratoires souvent excédentaires. Les communes littorales accueillent à la fois des secteurs d'activité liés à la présence de la mer, surtout dans l'industrie et les activités primaires, et des activités tertiaires liées à la présence de personnes. Cette fiche présente le taux de chômage en bord de mer et son évolution, deux paramètres importants pour caractériser la santé de l'économie.

• La situation générale

En 2009, le taux de chômage est significativement plus élevé dans les communes littorales que la moyenne nationale, 17,1 % contre 11,7 % soit 45 % de plus.

Au sein de l'ensemble littoral, on note une très forte différence entre la métropole et l'outre-mer. Sur les rivages métropolitains, le taux de chômage est de 13,7 %. C'est 2,5 points de plus que la moyenne hexagonale. Il est extrêmement élevé dans les départements ultramarins où il concerne près de 3 actifs sur 10 (29,8 %).

A l'inverse, le taux de chômage est bas dans les communes de l'arrière-pays métropolitain, 9,8 %. C'est 4 points de moins que dans les communes littorales toutes proches. C'est également plus faible que la moyenne hexagonale.



Le taux de chômage a nettement baissé de 1999 à 2009. La baisse a été plus forte en bord de mer que la moyenne nationale. Elle est de 7 points dans les communes littorales ultramarines, 4 points dans les communes littorales métropolitaines contre près de 2 points pour l'ensemble du territoire national.

• Analyse par façade

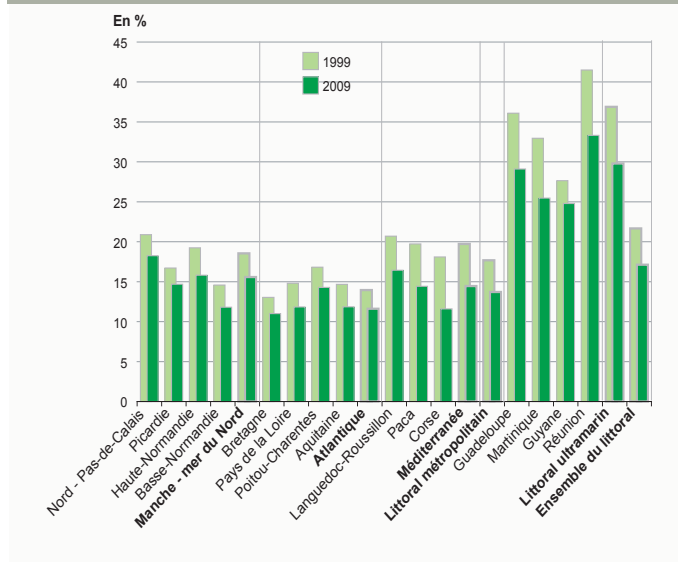
Quelle que soit la façade littorale régionale étudiée, le taux de chômage est toujours plus bas en métropole qu'en outre-mer. Il varie de 1 à 3 du littoral breton (10,1 %) au littoral réunionnais où une personne active sur trois est au chômage.

En métropole, il est assez bas sur la façade maritime atlantique (11,6 %), en opposition avec les autres façades, Manche - mer du Nord (15,6 %) et Méditerranée (14,4 %). Parmi les plus forts taux, on retrouve le Nord - Pas-de-Calais (18,3 %), la Haute-Normandie (15,8 %) et le Languedoc-Roussillon (16,4 %). Les plus faibles taux sont sur la façade atlantique (Bretagne, Pays de la Loire et Aquitaine) ainsi qu'en Corse.

En outre-mer, le taux de chômage littoral est supérieur à 25 % dans les 4 régions. Il est un peu plus faible en Martinique et en Guyane qu'en Guadeloupe et à la Réunion.

En étudiant l'évolution croisée du nombre de chômeurs et de la population active, on note une opposition entre les façades régionales de la Manche - mer du Nord et des Antilles et le reste du littoral, la Guyane étant à part.

Taux de chômage en 1999 et 2009 sur les différentes façades littorales



Pour les premières, le nombre de chômeurs diminue assez sensiblement de 1999 à 2009 alors que la population active croit peu voire diminue (Nord - Pas-de-Calais, Haute-Normandie). Les autres façades littorales, Atlantique, Méditerranée et la Réunion, sont caractérisées par une forte augmentation du nombre d'actifs alors que le chômage baisse sur la dernière période intercensitaire. Ce sont les façades les plus dynamiques. Le littoral corse se démarque avec une très forte hausse de la population active (+ 27 %).

Méthode

La fiche porte sur le taux de chômage et la population active. Elle comprend les personnes qui exercent une profession (salarisée ou non, même à temps partiel), qui aident un membre de la famille dans son travail même sans rémunération, qui sont apprenties ou stagiaire rémunéré, ou qui sont chômeurs à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage dans une commune est égal au nombre de chômeurs divisé par la population active y résidant. Seule la population âgée de 15 à 64 ans est prise en compte dans toute la fiche, pour les communes littorales de métropole et d'outre-mer.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, Recensement de la population 1990, 1999 et 2009

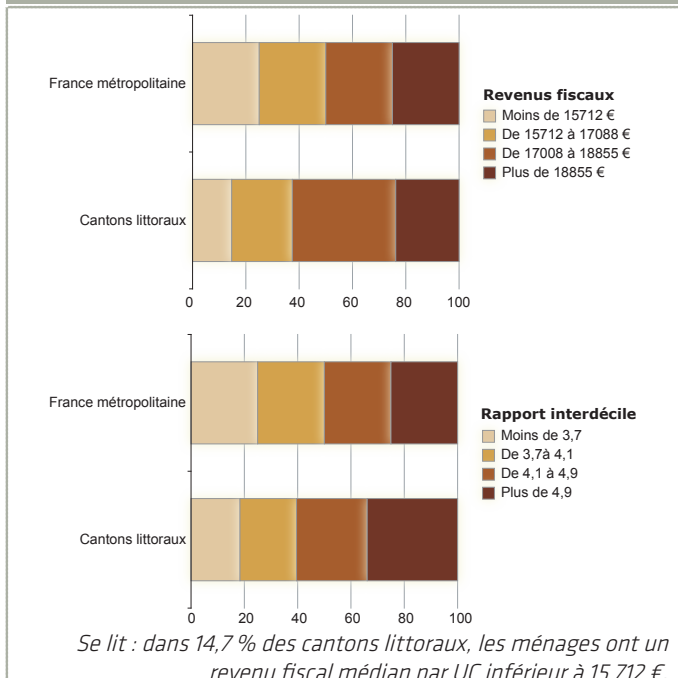
1.1.5 • REVENU FISCAL DES MÉNAGES DANS LES CANTONS LITTORAUX MÉTROPOLITAINS EN 2008

Les communes littorales sont marquées par des taux de chômage importants, supérieurs à la moyenne nationale. En parallèle, l'emploi est dynamique avec une très forte sphère d'économie présentielle. Ces emplois sont, en moyenne, moins rémunérateurs que ceux liés à la sphère non présentielle. Les personnes actives côtoient des retraités, très nombreux en bord de mer. Il est donc très intéressant de pouvoir étudier et comprendre comment se répartissent les revenus fiscaux des ménages sur le littoral et d'analyser leur dispersion au sein même des territoires maritimes.

• La situation générale

Les revenus fiscaux des ménages sont plus resserrés entre les cantons littoraux que pour l'ensemble des cantons métropolitains. Seulement 14,7 % des cantons littoraux ont un revenu médian de moins de 15 712 € par unité de consommation (UC) contre 25 % en métropole. À l'inverse, 62,6 % des cantons littoraux ont un revenu médian supérieur à 17 008 €/UC contre un sur deux en métropole. Par ailleurs, les rapports interdéciles des revenus fiscaux sont plus élevés dans les cantons littoraux qu'en métropole : 34 % des cantons littoraux ont un rapport interdécile supérieur à 4,9 contre 25 %, en moyenne.

Revenu fiscal des ménages par unité de consommation et rapport interdécile en 2008



Ainsi, les revenus fiscaux médians des ménages par UC sont plus resserrés entre les cantons littoraux qu'en métropole. Par contre, les revenus sont plus variables au sein même des cantons littoraux où les disparités des revenus fiscaux des ménages peuvent être élevées.

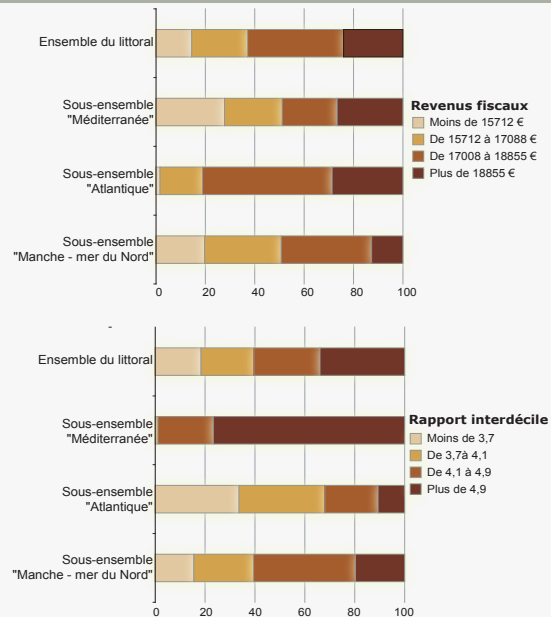
• Analyse par façade

Les ménages de la façade Manche - mer du Nord ont des revenus fiscaux médians moyens. Peu de cantons ont un revenu médian élevé. Par contre, la disparité des revenus au sein même des cantons peut être assez forte.

La façade atlantique se démarque des deux autres par des revenus médians par canton moyens à élevés et des rapports interdéciles faibles. Plus de 65 % des cantons littoraux ont des rapports interdéciles inférieurs à 4,1 contre seulement 40 % sur l'ensemble du littoral. Cette homogénéité s'explique par la faible part des ménages ayant de petits revenus sur ces territoires.

Les cantons littoraux du pourtour méditerranéen montrent une répartition des revenus fiscaux proche de la moyenne métropolitaine. Par contre, les écarts de revenus au sein même des cantons peuvent être élevés. Près de 80 % des cantons ont un rapport interdécile supérieur à 4,9. Ils sont deux fois moins nombreux sur l'ensemble du littoral.

Revenu fiscal des ménages par UC et rapport interdécile en 2008 dans les cantons littoraux métropolitains, par façade



Méthode

Sont pris en compte les revenus déclarés ou revenus fiscaux. Ils ne tiennent pas compte des revenus non imposables (ou imposés sans déclaration), des redistributions opérées par les impôts et des aides sociales. Ils sont calculés par ménage et par unité de consommation (UC) afin de permettre des comparaisons. Pour chaque ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, le conjoint et les personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC, les plus jeunes pour 0,3 UC. Le rapport interdécile mesure le rapport entre les 10 % des revenus les plus hauts (9^e décile) et les 10 % des revenus les plus bas (1^e décile). Pour des raisons de secret statistique, l'étude porte sur les cantons littoraux.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



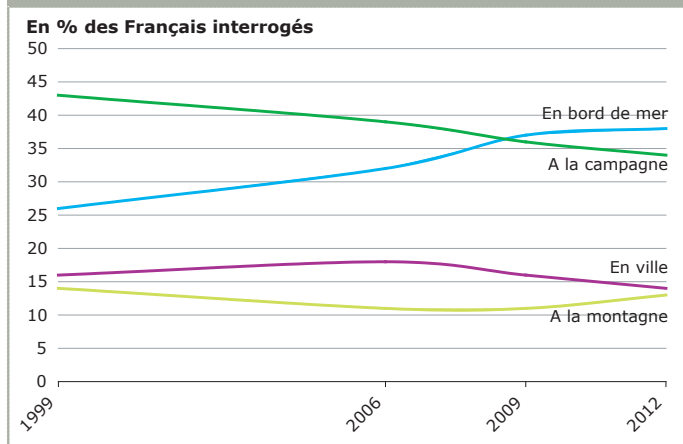
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE
1.1.6 • LES FRANÇAIS ET LA MER : PERCEPTIONS ET ATTACHEMENTS

La France est le second espace maritime au monde avec des territoires situés dans les quatre grands océans. Il est donc intéressant de connaître les comportements et les attentes des Français pour la mer, tant du point de vue environnemental qu'économique. Plusieurs enquêtes, dont les deux dernières menées sous l'égide de l'Agence des aires marines protégées, permettent de suivre les perceptions et attachements des Français à la mer, en métropole comme en outremer.

• Situation personnelle des Français vis à vis de la mer

Lorsque l'on demande aux Français où ils préféreraient habiter s'ils avaient le choix, ils placent en premier lieu le bord de mer devant la campagne, la ville et la montagne. Ce qui est à souligner, c'est la progression du bord de mer qui n'occupe le premier rang au lieu d'habitation idéal que depuis le sondage de 2009.

Lieu de vie préféré des Français de métropole



La mer et les thématiques s'y rapportant suscitent un grand intérêt chez les Français. Une majorité des personnes interrogées affirme s'intéresser à la mer en général. Elles présentent un fort intérêt pour les problématiques environnementales, un intérêt relativement élevé pour les questions culturelles et de loisirs, et un intérêt moindre pour les activités maritimes elles-mêmes (activités économiques maritimes, marine nationale). En métropole, on ne note pas de fortes différences suivant la région de résidence des personnes questionnées. En outremer, l'intérêt est plus fort dans les territoires insulaires, moins en Guyane.

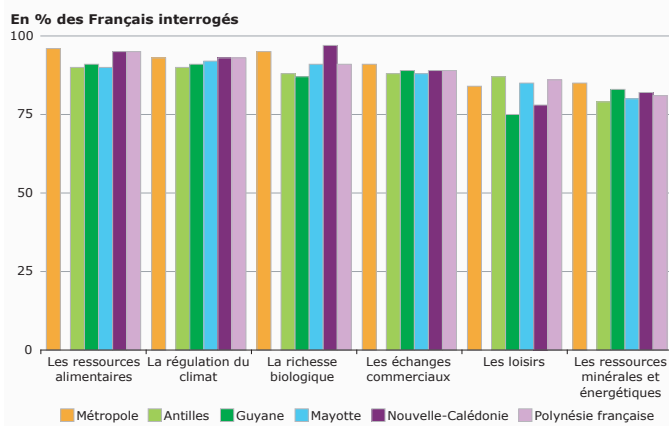
Le rapport des Français à la mer se diversifie selon leurs « raisons d'usage » parmi lesquelles la promenade et la baignade occupent les deux premières places. En troisième position, vient la consommation de poissons et de fruits de mer, avec plus de la moitié des Français. Près de 3 Français sur 10 ont déclaré pratiquer des sports nautiques ou des activités de plaisance, hors pêche, et 22 % pratiquent la pêche de loisir.

• Connaissance et ressenti de l'apport de la mer

L'ensemble des populations interrogées lors des enquêtes de 2010 et 2012 confère à la mer un rôle essentiel sur le plan écologique (régulation du climat, richesse biologique). Les Français mesurent également son rôle essentiel en matière économique. Plus de 90 % reconnaissent son importance pour les ressources alimentaires et estiment qu'elle est importante pour les échanges commerciaux et les loisirs. Environ 80% lui reconnaissent son rôle en matière d'apport de ressources minérales et énergétiques.

D'une manière générale, la grande majorité d'entre eux opte pour un scénario équilibré, scénario de « développement durable », entre le développement d'activités humaines et la protection du milieu marin. Les partisans d'un scénario de protection stricte du milieu et donc de réduction significative des activités humaines sont nettement moins nombreux. A l'autre extrémité, une faible part des Français juge qu'il faut d'abord protéger les secteurs économiques liés à la mer avant de protéger la mer.

Importance du rôle de la mer pour les Français de métropole et d'outremer



En métropole, les disparités régionales sont faibles concernant ces questions. En outremer, on constate un pourcentage plus élevé des Français qui soutiennent le développement d'activités humaines avant la protection de la mer. C'est notamment le cas en Guyane et à Mayotte où l'activité économique est moins dynamique et le chômage beaucoup plus important.

Méthode

Le programme d'étude « les Français et la mer » repose sur des enquêtes menées par des instituts de sondage IFOP et LH2, auprès d'un échantillon représentatif de la population française. Les Français d'outremer ont été interrogés lors du sondage de 2010. Dans cette fiche sont traitées les questions se rapportant à la perception et l'attachement des Français à la mer, notamment leur situation personnelle par rapport à la mer, leur connaissance et ressenti de l'apport de la mer et leur perception relative à l'exploitation du milieu.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Sondage IFOP en 1999, 2006 et 2009, sondage LH2 en 2012



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ÉCONOMIE MARITIME ET DES TERRITOIRES LITTORAUX

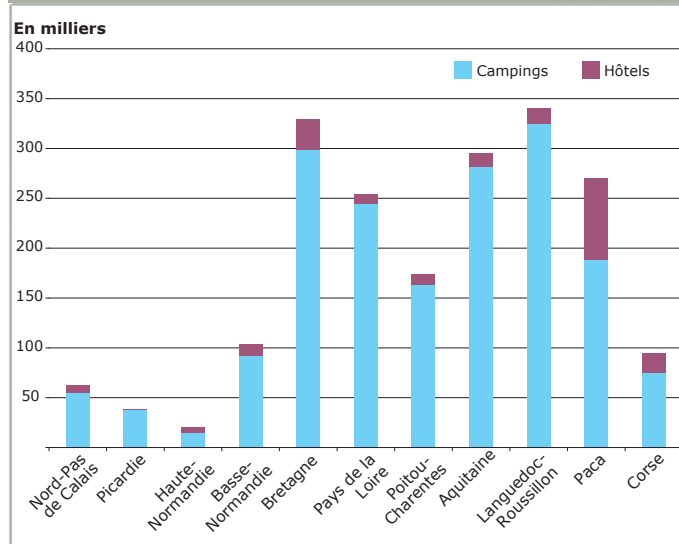
1.2.3 • HÉBERGEMENT MARCHAND SUR LE LITTORAL EN 2008 ET ÉVOLUTION DEPUIS 1999

L'emploi est très dynamique dans les communes littorales avec une très forte sphère d'emploi liée à l'économie présentielle. Le tourisme prend une place importante, le bord de mer étant une destination privilégiée, avec des capacités d'accueil totales de plus de 7 millions de lits dans les communes littorales métropolitaines. L'essentiel des capacités d'accueil correspond aux résidences secondaires. Cependant l'hébergement marchand tient une place importante et diversifiée. Cette fiche traite spécifiquement de l'hébergement marchand en hôtels et campings.

• Analyse générale

Les communes littorales ont une capacité d'accueil en hôtels et campings estimée à 2 millions de lits. Les 2 300 campings recensés représentent 90 % de cet accueil et près de la moitié de la capacité d'accueil métropolitaine. Le littoral dispose par ailleurs de 3 200 hôtels, soit 17 % du parc hôtelier métropolitain. Les campings représentent l'essentiel des capacités, quelle que soit la façade littorale régionale considérée. Sur le littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'accueil hôtelier est tout de même assez important. Ainsi, 40 % de la capacité d'accueil hôtelière de l'ensemble du littoral est concentré sur les littoraux du Var et des Alpes-Maritimes avec 80 000 lits.

Capacité d'accueil marchand sur le littoral métropolitain en 2008



Les capacités d'accueil sont plutôt faibles sur la façade Manche - mer du Nord, en opposition aux façades atlantique et méditerranéenne. On note l'importance du camping pour les littoraux de Bretagne, d'Aquitaine et du Languedoc-Roussillon disposant chacun d'environ 300 000 équivalents lits en campings.

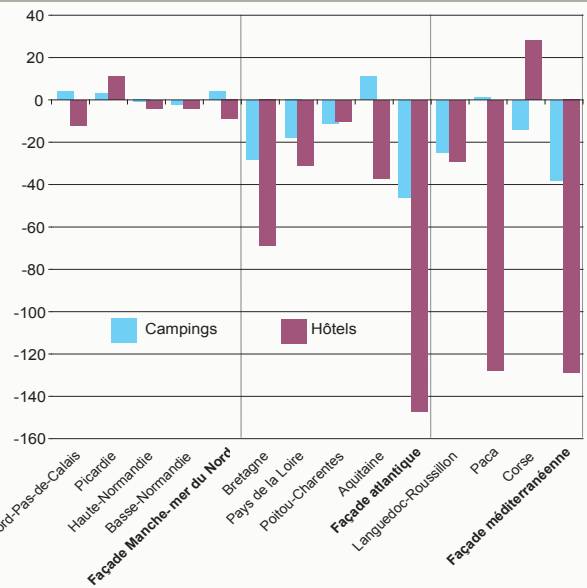
• Evolution

Le nombre d'hôtels des communes littorales a diminué de plus de 8 % entre 1999 et 2008, soit 285 hôtels en moins. Leur nombre diminue sur toutes les façades littorales régionales, excepté sur les côtes de Picardie et de Corse. Les plus fortes baisses sont constatées en Bretagne, surtout dans les Côtes-d'Armor et le Finistère, et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Var).

Le nombre de campings a diminué de 3 % sur la même période avec la disparition de 80 structures. Leur nombre est quasi stable sur la façade Manche - mer du Nord, en nette diminution de l'Ille-et-Vilaine à la Charente-Maritime et en augmentation en Aquitaine. Il diminue sur les côtes méditerranéennes, excepté dans le Var où il est en hausse.

Malgré la diminution du nombre d'hôtels et de campings, la capacité d'accueil marchand a augmenté de 13 % entre 1999 et 2008 dans les communes littorales avec une hausse de près de 16 % de la capacité d'accueil des campings et une baisse de 2 % de celle des hôtels.

Evolution du nombre d'hôtels et de campings entre 1999 et 2008 par façade littorale



Les campings sont moins nombreux mais peuvent accueillir plus de personnes. Le nombre d'emplacements moyen par camping est ainsi passé de 160 en 1999 à 190 en 2008.

Méthode

L'accueil marchand comprend les hôtels homologués classés et les campings classés. D'autres types d'hébergement marchand existent comme les résidences de tourisme ou les gîtes et les chambres d'hôtes mais l'absence de recensement précis par les services statistiques ministériels rend difficile l'utilisation de ces données. Pour les hôtels, l'Insee estime que chaque chambre équivaut à deux lits. De la même manière, on estime que chaque emplacement de camping correspond à 4 lits.

L'hébergement marchand représente environ 30 % de la capacité d'accueil totale des communes littorales. Les résidences secondaires, très nombreuses en bord de mer, regroupent l'essentiel de l'offre.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee - direction du Tourisme, 1999 et 2008

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ÉCONOMIE MARITIME ET DES TERRITOIRES LITTORAUX
 1.2.6 • ÉVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DES COMMUNES LITTORALES ET DE LEUR ARRIÈRE-PAYS DE 1970 À 2010

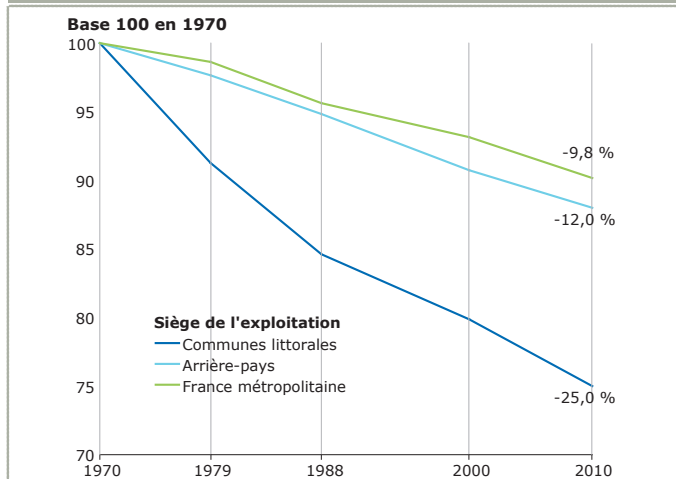
L'agriculture littorale subit des pressions foncières importantes. Elle répercute souvent plus fortement les problèmes rencontrés par l'agriculture sur l'ensemble du territoire : diminution importante du nombre d'exploitations, âge élevé des exploitants, difficulté de reprise, augmentation du prix des terres. Pourtant, elle joue un rôle essentiel de production mais aussi de maintien des équilibres dans l'aménagement du territoire. Il est donc important de connaître les spécificités de cette agriculture et de savoir comment elle a récemment évolué. Cette fiche traite en particulier de l'évolution de la surface agricole utilisée - SAU.

• Analyse générale

La SAU des exploitations agricoles des communes littorales a diminué de 25 % entre 1970 et 2010, soit une perte de plus de 200 000 ha représentant 10 % de la superficie des communes littorales. Sur la même période, la perte de SAU en France métropolitaine a été 2,5 fois plus faible, avec une régression de près de 10 %.

La diminution de la SAU des exploitations agricoles de l'arrière-pays a été plus forte que la moyenne métropolitaine avec 12 % de surfaces en moins.

Evolution de la surface agricole utilisée de 1970 à 2010 en métropole



On constate une diminution de la vitesse de disparition de la SAU des exploitations agricoles des communes littorales de 1970 à 2000. Elles perdaient 0,9 % de leur SAU par an entre 1970 et 1979 contre 0,45 % entre 1988 et 2000. A l'inverse, la régression de la SAU des exploitations dont le siège est situé dans l'arrière-pays s'accélère. L'évolution opposée de la vitesse de disparition de la SAU sur le littoral et dans son arrière-pays confirme l'étalement progressif de l'artificialisation dans les terres à partir du front de mer.

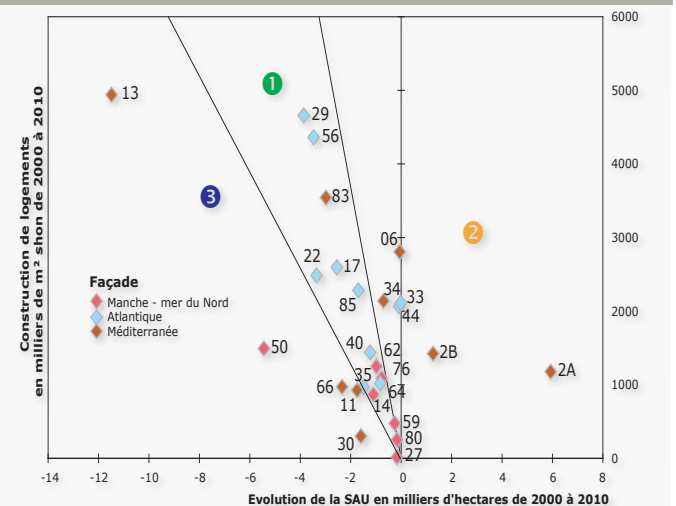
• Analyse par façade

L'évolution de la SAU des exploitations des communes littorales est variable suivant les façades littorales régionales de 1970 à 2010 :

- En Aquitaine et en Corse, la SAU diminue peu ;
- Sur le littoral de Picardie, de Haute-Normandie et de Basse-Normandie, la SAU a diminué assez fortement, mais moins que la moyenne littorale ;
- Sur le littoral du Nord - Pas-de-Calais, de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes, la SAU diminue fortement, de 25 à 30 % ;
- Sur les littoraux de Paca et du Languedoc-Roussillon, la SAU a diminué de plus de 35 %.

Pour la grande majorité des façades littorales départementales de la Manche, de la mer du nord et du nord de l'Atlantique, il y a une **corrélation assez nette** entre la disparition des terres agricoles et la construction de logements. Les constructions se font essentiellement sur d'anciennes terres agricoles. Les façades littorales de la Manche, et du Languedoc-Roussillon (en dehors

Evolution de la SAU et construction cumulée de logements dans les communes littorales par façade départementale



de l'Hérault) se démarquent avec une forte disparition de terres agricoles pour un niveau relativement bas de construction. La diminution de la SAU est alors très certainement imputable à l'abandon de terres agricoles. Pour les façades littorales de Corse, de Gironde, de l'Hérault et des Alpes-Maritimes, on ne constate pas de corrélation entre l'évolution de la SAU et la construction de logements, les constructions se faisant souvent au détriment des milieux naturels.

Méthode

Les données utilisées proviennent des recensements agricoles menés par le Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture. Les données concernent les exploitations agricoles ayant leur siège dans les communes étudiées et non les terres agricoles des communes, une exploitations pouvant avoir des terres sur plusieurs communes. Sont prises en compte les communes littorales métropolitaines soumises à la loi « Littoral » et leur arrière-pays.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Agreste, RA 1970 à 2010, non secrétisé

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LITTORALES ET MARITIMES / ÉCONOMIE MARITIME ET DES TERRITOIRES LITTORAUX
 1.2.7 • TYPOLOGIE SOCIOÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DES COMMUNES LITTORALES ET DE LEUR ARRIÈRE-PAYS EN 2010

L'agriculture littorale subit des pressions foncières importantes du fait d'une densité de population généralement très élevée et de fortes capacités d'accueil touristique des communes concernées. Pourtant, elle joue un rôle essentiel de production mais aussi de maintien des équilibres dans l'aménagement du territoire. Il est donc important de connaître les spécificités de cette agriculture et de savoir comment elle a récemment évolué, en estimant son niveau de fragilité.

• Analyse générale

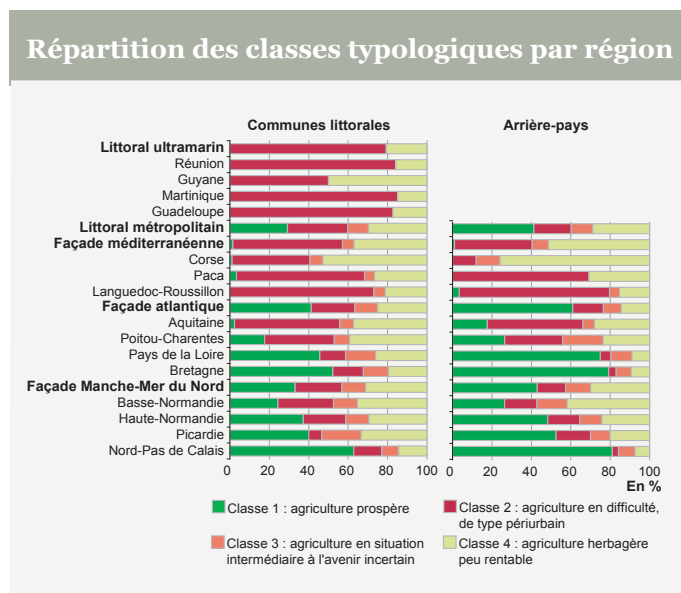
L'analyse statistique (analyse en composantes principales et classification hiérarchique ascendante) des données socio-économiques des exploitations agricoles puis le croisement de ces informations avec des données complémentaires (démographie, tourisme...) a permis de déterminer 4 classes de communes des cantons littoraux en fonction du niveau de prospérité/fragilité de leur agriculture.

La classe 1, à l'agriculture prospère, regroupe 30 % des communes littorales métropolitaines, 40 % des communes d'arrière-pays et aucune commune littorale ultramarine. Les exploitations sont plutôt importantes, les exploitants bien formés et les pressions démographiques et touristiques sont faibles.

La classe 2 caractérise l'agriculture de type périurbain. Les exploitations ont peu de surfaces et dégagent une faible production brute standard. Les exploitants sont plutôt âgés et peu formés. La SAU a fortement diminué de 2000 à 2010 du fait d'une pression démographique et/ou touristique élevée. Cette classe regroupe un quart des communes littorales métropolitaines et près de 80 % de celles d'outremer.

La classe 3 comprend un nombre assez important de grandes exploitations et les exploitants ont généralement un bon niveau de formation. La SAU moyenne par exploitation est assez forte mais les pressions démographiques et/ou touristiques sont fortes et la SAU a assez nettement diminué sur la période récente. L'avenir des exploitations de cette classe est donc incertain. Elle regroupe environ 10 % des communes littorales et d'arrière-pays métropolitaines.

Enfin, la classe 4 comprend environ 30 % des communes littorales et d'arrière-pays métropolitaines et 20 % des communes littorales ultramarines. Les exploitations sont de faible dimension économique, de type herbager. Les pressions démographiques et touristiques sont assez faibles. Cette classe a donc une agriculture peu rentable dans un contexte de faible pression.



en Manche – mer du Nord et en Atlantique où elle représente plus de 10 % des communes littorales. Elle regroupe peu de communes en Méditerranée. La classe 4 est majoritaire sur les littoraux de Basse-Normandie, Poitou-Charentes et de Corse.

Méthode

Une analyse typologique a été menée sur cinq paramètres socioéconomiques des exploitations agricoles des communes littorales et de leur arrière-pays. Il s'agit de la part des grandes exploitations sur l'ensemble des exploitations, de la part des exploitants / coexploitants ayant une formation secondaire ou supérieure ou étant âgés de plus de 55 ans, de la part des UTA (unité de travail agricole) salariés sur les UTA totaux et de la part des exploitations dont l'exploitant/coexploitant est né avant 1960 et n'a pas de reprenneur connu. Ces informations permettent de définir un niveau de prospérité/fragilité des exploitations agricoles concernées.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

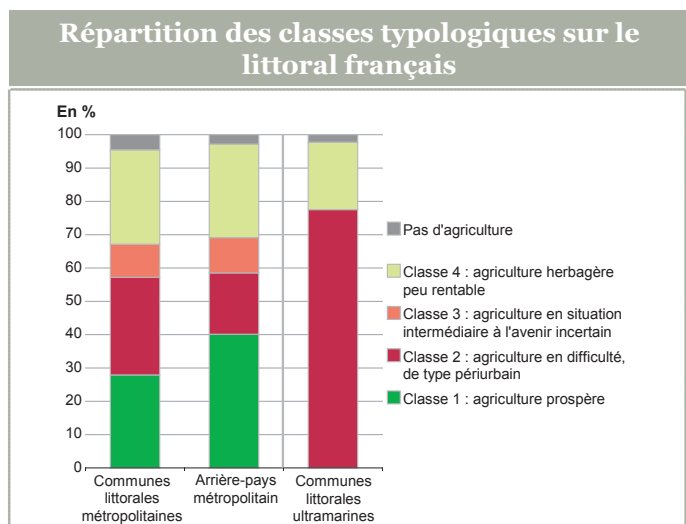
Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

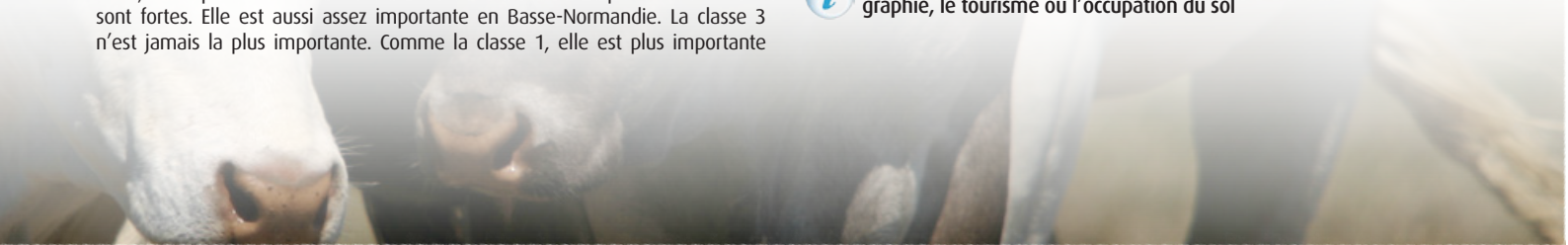
Voir la fiche complète

SSP, RA 2010, nombreuses autres données statistiques sur la démographie, le tourisme ou l'occupation du sol



• Analyse par façade

La classe 1 est présente du Nord à la Vendée. Elle regroupe plus d'une commune littorale sur deux dans le Nord – Pas-de-Calais et en Bretagne, une sur quatre en Basse-Normandie. En Méditerranée et en outremer, cette classe est très peu représentée. La classe 2 est importante en Charente-Maritime, en Aquitaine, sur le pourtour méditerranéen et en outre-mer où les pressions foncières sont fortes. Elle est aussi assez importante en Basse-Normandie. La classe 3 n'est jamais la plus importante. Comme la classe 1, elle est plus importante





THEME 2

Démographie, occupation du sol et logement

- 2.1 • Evolution de la construction de logements entre 1990 et 2010 sur le littoral métropolitain
- 2.4 • Prix des terrains à bâtir sur le littoral métropolitain en 2011
- 2.5 • Âge des habitants sur le littoral en 1999 et évolution depuis 1990
- 2.6 • Population des communes littorales par classe de population en 2009 et évolution
- 2.7 • Densité de population des communes littorales en 2010 et évolution depuis 1961-1962
- 2.8 • Soldes naturels et migratoires sur le littoral entre 1999 et 2006
- 2.10 • Perspectives d'évolution de la population des départements littoraux à l'horizon 2040
- 2.11 • Occupation du sol en 2006 et artificialisation depuis 2000 en fonction de la distance à la mer
- 2.12 • Occupation du sol dans les communes littorales en 2006 et évolution depuis 2000

A quelques exceptions, les communes du bord de mer sont densément peuplées et les soldes migratoires généralement excédentaires (phénomène d'haliotropisme). L'occupation du sol y est marquée par l'empreinte humaine. Le niveau d'artificialisation du territoire croît et la construction de logements et de locaux non résidentiels est deux à trois fois plus forte que la moyenne nationale. Les communes littorales montrent d'importantes spécificités liées à la forte présence des secteurs des économies maritime et résidentielle : forte proportion de territoires occupés par des espaces de loisirs et des zones portuaires, importance de la construction de résidences secondaires...



DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.1 • ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ENTRE 1990 ET 2010 SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN

Le littoral métropolitain a une densité de population importante et un solde migratoire souvent positif. Il est, par ailleurs, le premier espace touristique métropolitain avec l'équivalent de 7 millions de lits en campings, hôtels et résidences secondaires. La pression humaine est donc très forte sur ce territoire réduit. Cette fiche étudie la construction de logements neufs sur une période assez longue. C'est un facteur important d'artificialisation du territoire et une cause majeure de la régression des milieux naturels et des surfaces agricoles en bord de mer. C'est donc un paramètre essentiel à étudier.

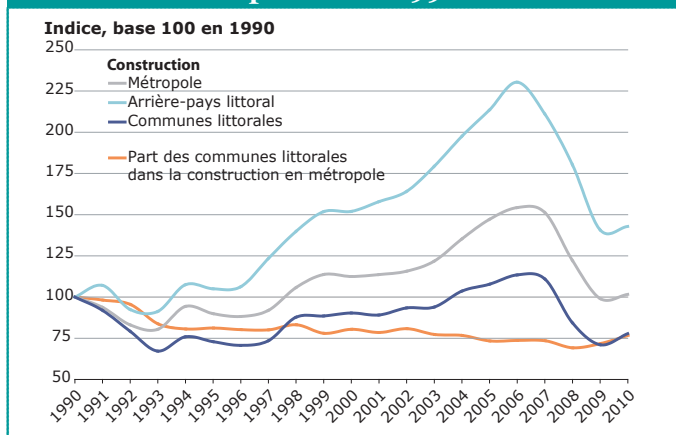
• La situation générale

La pression de construction de logements est trois fois plus forte en bord de mer que la moyenne. De 1990 à 2010, les communes littorales ont représenté 12 % de la construction de logements en métropole en ne couvrant que 4 % du territoire. En parallèle, de 1990 à 2009, elles ont représenté 9,4 % de la croissance de la population métropolitaine. Cette différence de près de 3 points s'explique surtout par l'importance de la construction des résidences secondaires.

La tendance d'évolution de la construction dans les communes littorales suit la tendance métropolitaine. Depuis 2007, on constate une nette régression du fait de la crise économique : -36 % de 2007 à 2009 dans les communes littorales et -34 % sur l'ensemble du territoire. De 2009 à 2010, on relève une légère augmentation, la loi Scellier ayant certainement eu un impact positif.

Dans l'arrière-pays littoral, les surfaces construites ont été multipliées par 2,3 entre 1990 et 2006. Cette forte augmentation correspond à un étalement progressif du tissu urbain à l'arrière des communes littorales plus fortement artificialisées, où le prix du foncier est plus élevé et où les règles d'urbanisme sont plus strictes (loi « Littoral »).

Surfaces construites annuellement en logements en métropole entre 1990 et 2010



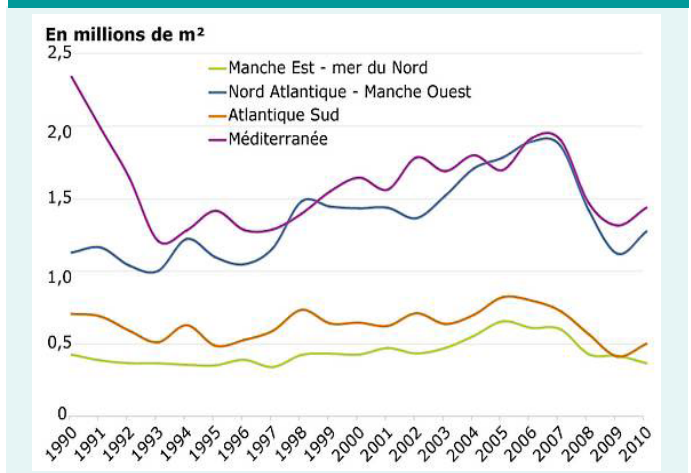
• Analyse par façade

La construction de logements est plutôt faible sur la façade Manche Est - mer du Nord. Elle représente 10 % de l'ensemble des surfaces construites sur le littoral sur la période étudiée. Elle a sensiblement augmenté sur la période 1990-2006, +43 %, en ayant presque doublé sur les littoraux des départements de la Somme, de Seine-Maritime et de la Manche.

La façade Nord Atlantique - Manche Ouest a connu une très nette augmentation de la construction de 1990 à 2006. Depuis 1997, elle est du même ordre que la construction sur l'ensemble du pourtour méditerranéen. Elle représentait 24 % des constructions littorales en 1990 contre 36 % en 2006. De 1990 à 2006, les surfaces construites ont plus que doublé sur les littoraux des Côtes d'Armor et du Finistère.

La construction de l'Atlantique Sud représente entre 13 et 18 % du total suivant les années. Elle a régulièrement augmenté de 1995 à 2005. La diminution de la construction entre 2006 et 2009 a été plus forte qu'ailleurs sur cette façade avec une chute de moitié.

Surfaces construites annuellement en logements entre 1990 et 2010 dans les communes littorales par façade



La construction en Méditerranée a diminué de moitié de 1990 à 1993 en passant de 2,4 à 1,2 millions de m². Depuis, elle est du même ordre que celle de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest. De 1990 à 2006, les évolutions sont contrastées suivant les départements. La construction a augmenté dans l'Aude, le Gard, les Bouches-du-Rhône et sur le littoral corse (avec une très forte augmentation en Corse-du-Sud). Elle a diminué ailleurs.

Méthode

La fiche porte sur les surfaces construites annuellement en logements neufs. Elle est basée sur les surfaces hors oeuvre nette de la base de données Sitaldel mise en oeuvre par le Service de l'Observation et des Statistiques à partir des informations des permis de construire. Cette fiche porte sur les 885 communes littorales maritimes prises en compte par la loi « Littoral ». L'arrière-pays est défini comme l'ensemble des communes non littorales des cantons littoraux.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Rédacteur : Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Medde-SOeS, Sitaldel

DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.4 • PRIX DES TERRAINS À BÂTIR SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN EN 2011

Le littoral métropolitain est densément peuplé. Il est, par ailleurs, le premier espace touristique métropolitain. La pression humaine est donc très forte sur ce territoire réduit qui ne représente que 4 % du territoire. Cette fiche étudie le prix des terrains à bâtir sur la période récente. La forte pression implique des prix élevés du foncier et interdit de plus en plus le bord de mer aux primoaccédents et aux couches populaires de plus en plus obligés d'habiter dans l'arrière-pays.

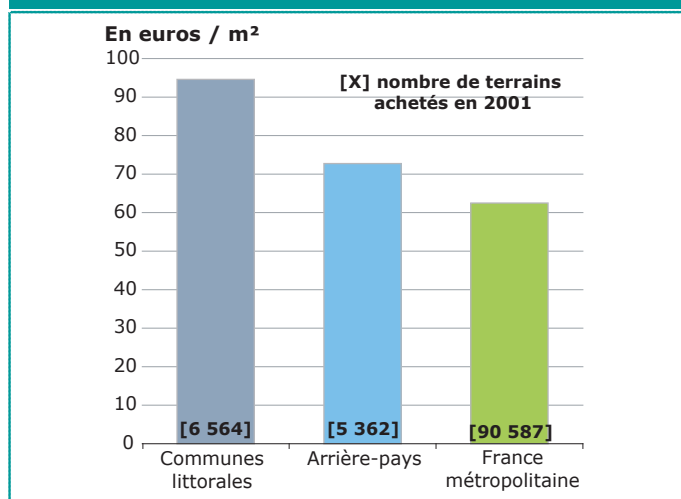
• La situation générale

Le prix au mètre-carré des terrains est plus élevé dans les communes littorales que la moyenne métropolitaine, 95 € contre 62 €. L'arrière-pays présente une valeur intermédiaire avec 73 € / m².

Le littoral est aussi marqué par une taille plus faible des terrains à bâtir. La moyenne y est de 885 m² contre 1 101 m² sur l'ensemble du territoire et 918 m² dans l'arrière-pays.

De ce fait, le prix moyen des terrains à bâtir est élevé en bord de mer, près de 84 200 €. C'est plus que dans l'arrière-pays (66 700 €) et 20 % de plus que la moyenne métropolitaine estimée à 68 700 €.

Prix des terrains à bâtir en métropole en 2011



Le profil des acquéreurs de terrain à bâtir en bord de mer est spécifique par rapport au profil moyen, en métropole. Ils sont plus âgés et appartiennent plus à des catégories socio-professionnelles élevées.

Le ratio entre la part des acheteurs de plus de 60 ans et la part de ceux âgés de moins de 30 ans est de 0,19 en métropole. Il est 3 fois plus fort en bord de mer (0,61). Par ailleurs, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise dans les acheteurs est 50 % plus forte sur le littoral que la moyenne et la part des employés acheteurs est plus faible de 8 points.

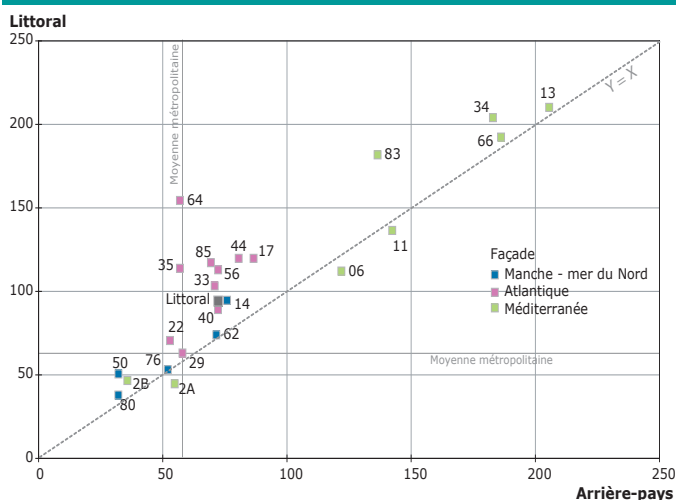
Analyse par façade

Il existe des différences importantes de prix au m² des terrains à bâtir suivant les façades littorales.

Le prix est plus bas que la moyenne métropolitaine à l'ouest de la façade Manche - mer du Nord (Somme, Haute-Normandie et Manche) et en Corse. Il est élevé, entre 60 et 150 € / m², sur toute la façade atlantique, sur le littoral du Pas-de-Calais, dans l'Aude et les Alpes-Maritimes. Enfin, il est très élevé (> 150 € / m²), soit plus de 2,5 fois la moyenne, dans les Pyrénées-Atlantiques et sur l'essentiel du pourtour méditerranéen continental : Var, Pyrénées-Orientales, Hérault et Bouches-du-Rhône.

Les prix les plus élevés concernent surtout des littoraux densément peuplés et/ou touristiques, où la pression foncière est particulièrement forte.

plés et/ou touristiques, où la pression foncière est particulièrement forte.

Prix de vente au m² des terrains à bâtir dans les communes littorales et leur arrière-pays par façade littorale départementale en 2011

Note : les littoraux du Nord et de l'Eure ne sont pas figurés, les données les concernant n'étant pas assez nombreuses.

Cette fiche porte sur le prix des terrains à bâtir provenant de la base de données EPTB, enquête sur le prix des terrains à bâtir. Exhaustive, cette enquête concerne les permis délivrés à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle en secteur diffus. Outre les données concernant le terrain et ses caractéristiques, cette enquête permet aussi de caractériser l'acquéreur.

Elle est soumise au secret statistique et aucune donnée ne peut être publiée si elle se base sur moins de onze permis.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Medde-SOES, EPTB



DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

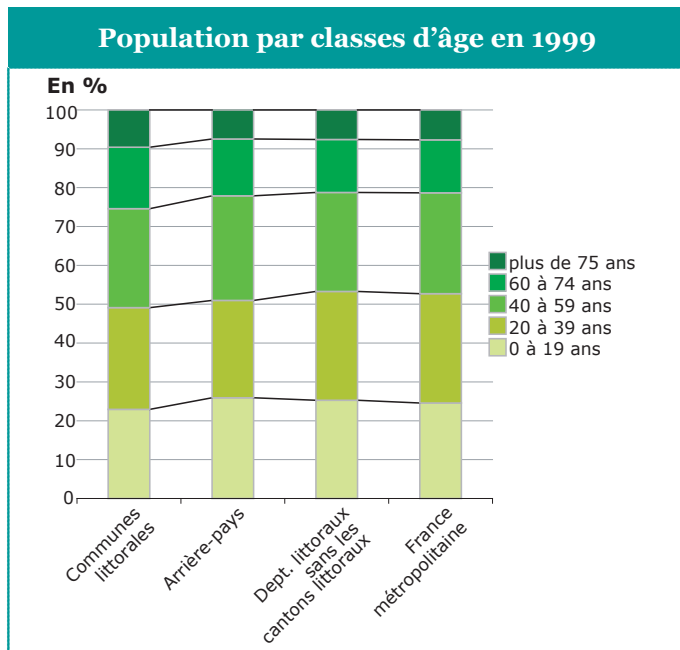
2.5 • ÂGE DES HABITANTS SUR LE LITTORAL EN 1999 ET ÉVOLUTION DEPUIS 1990

Le littoral a une densité de population élevée. La croissance démographique du littoral métropolitain s'explique essentiellement par des soldes migratoires très excédentaires. C'est le phénomène d'haliotropisme. Du fait de la très forte pression foncière sur un territoire réduit, le prix de l'immobilier est élevé en bord de mer. Les personnes qui peuvent s'y installer sont donc plutôt âgées. Il est donc intéressant de comprendre la répartition de l'âge des habitants du littoral et de voir comment elle évolue.

• La situation générale

La population des communes littorales est plus âgée que la moyenne métropolitaine. L'indice de vieillissement y est de 110,8 contre 86,8 au niveau métropolitain. Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 25,4 % de la population des communes littorales contre 21,3 % en métropole et les classes d'âges 0-19 ans et 20-39 ans y sont sous-représentées.

La structuration par classes d'âges de la population de l'arrière-pays littoral est différente de celle du littoral. La population est plus jeune. La part des moins de 19 ans est plus importante que sur le littoral et que la moyenne métropolitaine, il en est de même pour la classe d'âge 40-59 ans. A l'inverse, les personnes de plus de 75 ans représentent une part moins importante des habitants. Ceci peut s'expliquer par le fait que l'arrière-pays accueille de plus en plus d'actifs ne pouvant pas se loger sur le littoral, où le coût de l'immobilier est parfois trop important.

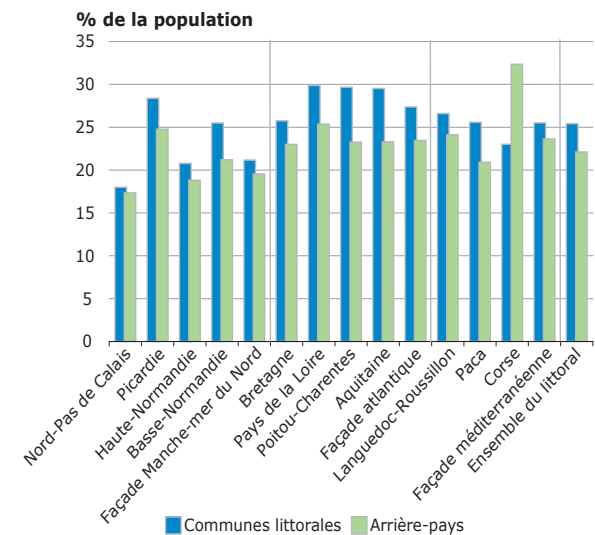


Sur la période 1990-1999, le nombre de personnes âgées de moins de 39 ans a diminué sur le littoral, comme ailleurs. A l'inverse, le nombre des plus de 40 ans augmente sensiblement. Ils représentaient 50,9 % de la population littorale en 1999 contre 47,0 % en 1990. A l'échelle métropolitaine, ces parts étaient de 47,3 % en 1999 et 43,3 % en 1990.

Analyse par façade

La majorité des façades littorales régionales est marquée par une part assez importante de personnes âgées et une part plutôt faible de jeunes de moins de 19 ans. La seule exception est la façade Manche - mer du Nord où la part des habitants de moins de 19 ans est assez élevée. Les littoraux du Nord, du Pas-de-Calais et de Seine-Maritime sont les seuls dont la classe d'âge 0-19 ans représente plus du quart de la population. Les plus de 60 ans représentent plus du quart de la population sur le littoral de Picardie, de l'ensemble de la façade atlantique, du Languedoc-Roussillon et de Paca. Plus de 10 % de la population littorale des Pays de la Loire à l'Aquitaine et en Paca ont plus de 75 ans, le plus fort pourcentage étant localisé sur le littoral de Vendée avec 12,5 %.

Part des plus de 60 ans dans les communes littorales et leur arrière-pays en 1999



Ainsi, excepté les façades littorales du Nord - Pas-de-Calais, de Haute-Normandie et, dans une moindre mesure, de Corse, toutes les façades littorales régionales ont des indices de vieillissement importants. Les plus importants sont pour les côtes des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et d'Aquitaine.

Méthode

Cette fiche porte sur la répartition de la population littorale et de l'arrière-pays par classe d'âge. Elle porte sur les recensements de la population de 1990 et 1999. L'indice de vieillissement, abordé dans cette fiche, est égale au ratio entre le nombre de personnes âgées de plus de plus de 60 ans et ceux âgés de moins de 20 ans. Sont prises en compte les 885 communes littorales où s'applique la loi «Littoral».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, Recensement de la population 1990 et 1999



DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.6 • POPULATION DES COMMUNES LITTORALES PAR CLASSE DE POPULATION EN 2009 ET ÉVOLUTION

Les communes littorales de métropole et d'outre-mer hébergent 7,8 millions de résidents et ont une forte capacité d'accueil touristique. En 2010, plus d'un tiers appartient à un pôle urbain contre seulement 12 % au niveau national. De nombreuses problématiques sont la conséquence directe de cette forte population : transports difficiles, constructions importantes, mitage des milieux naturels... L'interprétation de l'évolution de la population du littoral est donc essentielle à la compréhension de la dynamique de ce territoire. Cette fiche prend en compte l'évolution de la population dans les communes littorales par classe de nombre d'habitants.

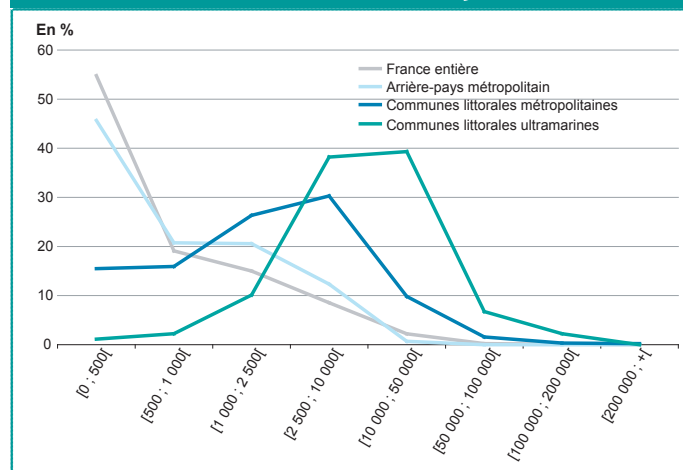
• La situation générale

En 2009, la répartition des communes littorales métropolitaines et ultramarines par classe de population est différente de la répartition moyenne.

Les communes de moins de 500 habitants sont peu nombreuses en bord de mer. On en compte une seule sur le littoral ultramarin (Ouanary en Guyane) et 3,5 fois moins que la moyenne sur le littoral métropolitain (15 % des communes contre 55 %). À l'inverse, les communes de plus de 1 000 habitants sont plus représentées sur le littoral métropolitain que sur l'ensemble du territoire. On constate la même chose en outre-mer avec une limite fixée à 2 500 habitants.

La part des communes de 2 500 à 10 000 hab. est 3,5 fois plus importante sur le littoral métropolitain que la moyenne, celle des communes de 10 000 à 50 000 hab. 4,4 fois et celle des communes de 50 000 à 100 000 hab. 7 fois. Pour l'outre-mer, ces rapports sont plus marqués. Les communes de 10 000 à 50 000 hab. sont 17,5 fois plus nombreuses que la moyenne et celles de 50 000 à 100 000 hab. 30 fois. La frange littorale se caractérise ainsi par une très forte représentation des communes de taille moyenne à importante.

Nombre de communes par classe de population en France en 2009

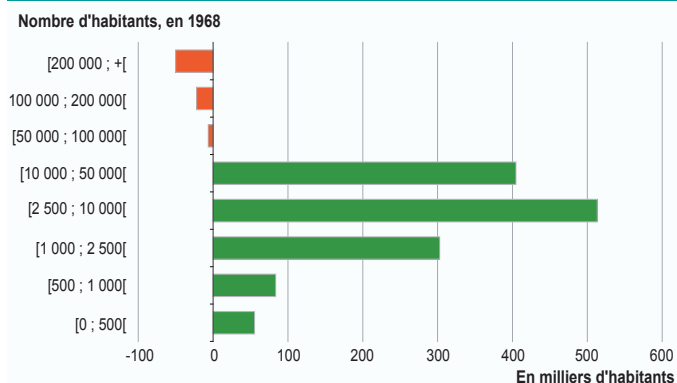


Plus d'une commune littorale sur deux a moins de 1 000 habitants sur les littoraux de Haute-Normandie, de Basse-Normandie, et de Corse. Le Nord-Pas-de-Calais, l'Aquitaine, la Méditerranée continentale et les littoraux ultramarins présentent une faible part de communes de moins de 2 500 hab. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Réunion se démarquent avec plus d'une commune sur deux comptant plus de 10 000 habitants. La façade atlantique, des Côtes d'Armor aux Landes, présente des situations intermédiaires et proches de la répartition moyenne sur le littoral..

• Evolution

De 1968 à 2009, la population a diminué dans une commune littorale sur cinq (21 %), soit 206 communes, contre environ une sur trois au niveau national. Cette diminution concerne surtout les communes de plus de 50 000 habitants (9 sur 14 ont perdu des habitants sur la période étudiée) et les communes de moins de 500 habitants. Environ un tiers a perdu des habitants.

Evolution du nombre d'habitants dans les communes littorales entre 1968 et 2009



Les plus fortes baisses sont enregistrées dans les villes industrielles et portuaires comme Marseille (-38 500 hab.), le Havre (-30 000 hab.), Brest (-12 700 hab.), Toulon (-9 200 hab.) et Lorient (-8 600 hab.). L'essentiel de la croissance démographique des communes littorales s'est faite dans les communes qui comptaient entre 2 500 et 50 000 habitants en 1968.

Méthode

La croissance démographique a des impacts différents sur le territoire sur lequel elle s'exerce en fonction de la taille en population des communes concernées. Dans cette fiche, les communes ont été regroupées en huit catégories de population : [0 ; 500], [500 ; 1 000], [1 000 ; 2 500], [2 500 ; 10 000], [10 000 ; 50 000], [50 000 ; 100 000], [100 000 ; 200 000], [200 000 ; +]. L'étude porte sur une longue période : 1968 - 2009.

Sont prises en compte les communes littorales de métropole et d'outre-mer, hors Mayotte, concernées par la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur

D P S I R

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Insee, RP 1968 et 2009



DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.7 • DENSITÉ DE POPULATION DES COMMUNES LITTORALES EN 2010 ET EVOLUTION DEPUIS 1961-1962

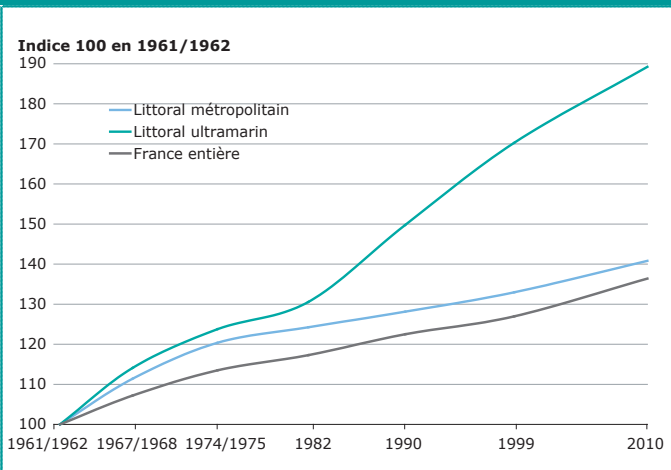
Les communes littorales de métropole et d'outre-mer hébergent près de 8 millions d'habitants en 2010. Plus d'un tiers appartient à un pôle urbain contre seulement 12 % au niveau national. De nombreuses problématiques sont la conséquence directe de cette forte population comme les tensions foncières ou l'artificialisation croissante du territoire. La connaissance de la densité de population et de son évolution est donc essentielle à la compréhension de la dynamique de ce territoire.

• La situation générale

En 2010, la densité de population des communes littorales métropolitaines est de 285 hab./km². C'est près de 2,5 fois plus que la densité moyenne en métropole (116 hab./km²). A l'inverse, la densité de population dans l'arrière-pays est faible. Elle n'est que de 87 hab./km², plus de trois fois moins qu'en bord de mer.

La densité est de 46 hab./km² dans les communes littorales ultramarines. Cette valeur moyenne cache de fortes disparités entre départements, les trois départements insulaires étant densément peuplés.

Evolution de la densité de population en France depuis 1961-1962



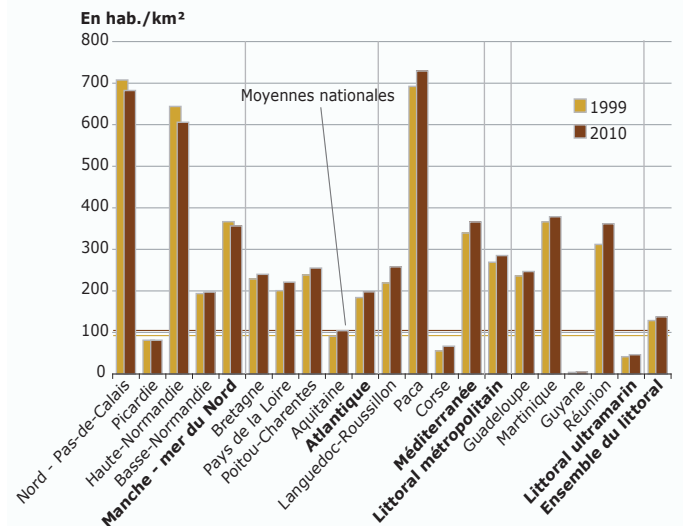
De 1962 à 2010, la population littorale métropolitaine a augmenté de 41 % avec 1,8 million de nouveaux résidents, soit 83 habitants en plus par km². Dans les départements d'outre-mer, la progression de la densité de population littorale a été très forte. Depuis 1961, elle a presque doublé (+89 %), avec un accroissement très important depuis 1982. Cela représente 22 habitants par km² en plus sur la période étudiée. Sur la même période, la population française a augmenté de 36,5 %

Depuis 1962, la densité de population a très nettement augmenté dans l'arrière-pays du littoral métropolitain (+ 70 %), soit 36 résidents en plus par km². Ce territoire a connu un essor démographique important, avec une nette accélération depuis 1999.

• Analyse par façade

La densité de population est de 5 hab./km² sur le littoral guyanais et de 729 sur le littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 150 fois plus. Elle est de 356 sur la façade Manche – mer du Nord, 198 sur la façade atlantique et 366 sur la façade méditerranéenne qui dépasse maintenant la façade Manche – mer du Nord. La densité de population est supérieure à 600 hab./km² sur les littoraux du Nord – Pas-de-Calais, de Haute-Normandie et de Paca. Elle est inférieure à 100 habitants en Picardie, en Corse et en Guyane. Les trois autres régions ultramarines ont des densités de population élevées. Elle est de 246 hab./km² sur le littoral guadeloupéen et est supérieure à 350 hab./km² sur les littoraux de Martinique et de la Réunion, respectivement 379 et 362 hab./km²

Evolution récente de la densité de population des communes littorales par façade



Méthode

La population prise en compte dans le cadre du dernier recensement de l'Insee est la population municipale. Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, (dont les détenus, les sans abri, les gens du voyage...). Elle correspond à la population sans doubles comptes pour les précédents recensements. La densité de population est le rapport entre la population et la surface communale en km². La surface prise en compte est la surface cadastrale.

Sont prises en compte les communes littorales de métropole et d'outre-mer, hors Mayotte, concernées par la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur D P S I R

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, Recensement de la population 1961 (Dom)-1962, 1967 (Dom)-1968, 1974 (Dom)-1975, 1982, 1990, 1999 et 2010



DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.8 • SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES SUR LE LITTORAL ENTRE 1999 ET 2006

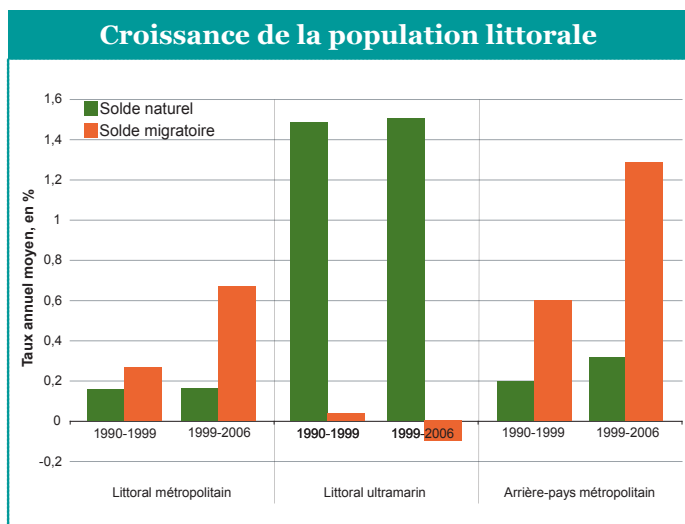
Le littoral a une densité de population élevée. La croissance démographique du littoral métropolitain s'explique essentiellement par des soldes migratoires très excédentaires. C'est le phénomène d'haliotropisme. C'est l'inverse en outre-mer où la population est plus jeune et les soldes naturels très importants. Cette fiche traite des rôles croisés des soldes naturels et migratoires dans l'évolution des populations littorales de métropole et des quatre départements d'outre-mer, hors Mayotte.

• La situation générale

La population des communes littorales a augmenté de plus de 400 000 habitants entre 1999 et 2006 (+5,7 %). Ceci est dû à plus de 54 % au solde migratoire. Les littoraux métropolitain et ultramarin ont des évolutions différentes. En métropole, les soldes migratoires expliquent 80 % de la croissance de population évaluée à +5 %. Dans les départements d'outre-mer, la croissance démographique est due aux soldes naturels très excédentaires, les soldes migratoires étant globalement négatifs.

L'augmentation de la population de l'arrière-pays du littoral métropolitain est moins importante en nombre de personnes que celle des communes littorales mais elle représente une hausse de 9,6 %. Cela s'explique par un solde migratoire important, représentant 80 % de la progression de la population.

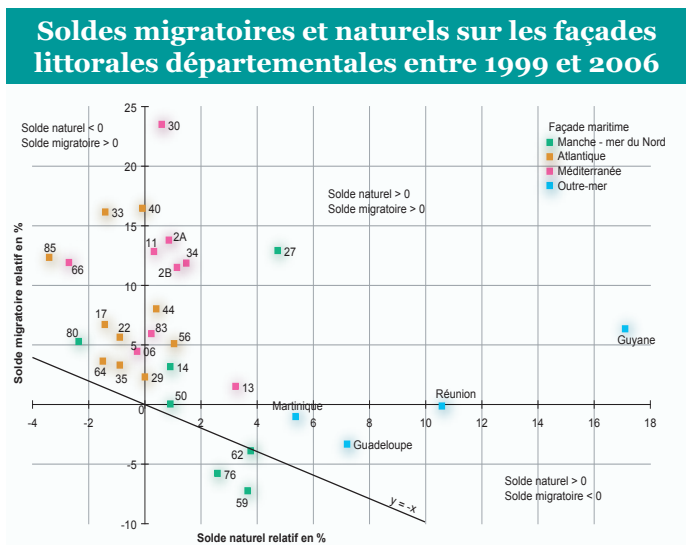
Par ailleurs, les soldes migratoires ont des taux annuels plus de deux fois plus élevés sur la période 1999-2006 par rapport à la période intercensitaire précédente (1990-1999) dans les communes littorales métropolitaines comme dans leur arrière-pays.



• Analyse par façade

Les soldes migratoires et naturels varient suivant les façades :

- Manche - mer du Nord** : la population, très dense sur cette façade, diminue entre 1999 et 2006, du fait de soldes migratoires négatifs non compensés par les soldes naturels. Le solde migratoire est déficitaire de près de 36 000 habitants pour les littoraux du Nord - Pas-de-Calais et de Haute-Normandie. Il est légèrement positif en Basse-Normandie et en Picardie. Les soldes naturels sont positifs sur toutes les façades littorales régionales, excepté en Picardie.
- Atlantique** : la population augmente fortement sur la période étudiée. Le solde migratoire est excédentaire dans toutes les régions. Le solde naturel est légèrement négatif, excepté en Bretagne.
- Méditerranée** : la population augmente nettement. Le solde migratoire est important, surtout en Paca. Le solde naturel est aussi positif sur le littoral de toutes les régions de la façade, principalement en Paca.



- Outre-mer** : la population augmente du fait d'un solde naturel élevé à très élevé (Guyane). Le littoral des départements d'outre-mer représente environ 70 % de l'excédent du solde naturel sur le littoral français. Les soldes migratoires sont plus contrastés. Ils sont positifs en Guyane et négatifs dans les trois régions ultramarines insulaires, surtout en Guadeloupe.

Méthode

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période étudiée. Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties. Ces soldes peuvent être positifs ou négatifs. Leur somme correspond à la différence de population entre les deux dates. Sont étudiées les communes littorales de métropole et des départements d'outre-mer (hors Mayotte) soumises à la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, Recensement de la population 1999 et 2006



DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.10 • PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES DÉPARTEMENTS LITTORAUX À L'HORIZON 2040

Le littoral est caractérisé par une très forte empreinte humaine et des densités de population importantes. La croissance démographique y est forte. Elle est alimentée par des soldes migratoires élevés en métropole (haliotropisme) et des soldes naturels excédentaires en outre-mer. Les différents travaux de l'Insee sur les projections de population sont intéressants à étudier afin de voir si le littoral devrait maintenir un fort niveau de croissance démographique et se démarquer du reste du territoire national.

• La situation générale

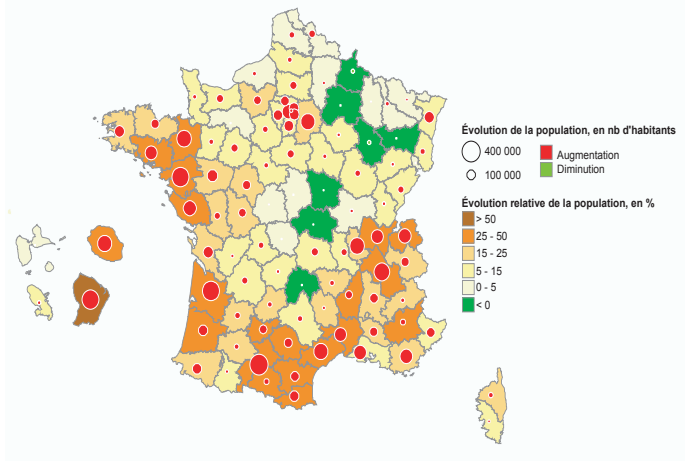
La croissance de la population des départements littoraux ne devrait pas s'esouffler. Avec, comme hypothèse, le maintien des tendances démographiques récentes, la population des départements littoraux devrait croître plus fort que celle des départements non littoraux entre 2007 et 2040, respectivement +19 % et +13 %. La population des départements littoraux devrait augmenter de 4,5 millions d'habitants : 3,9 millions en métropole, (+17 %) et 660 000 en outre-mer (+36 %).

Entre 1999 et 2006, les communes littorales ont représenté à elles seules 30,7 % de la croissance démographique des départements littoraux. Si ce ratio se maintient pour 2007-2040, la population des communes littorales pourrait augmenter de 1,4 million d'habitants et atteindre plus de 9 millions en 2040.

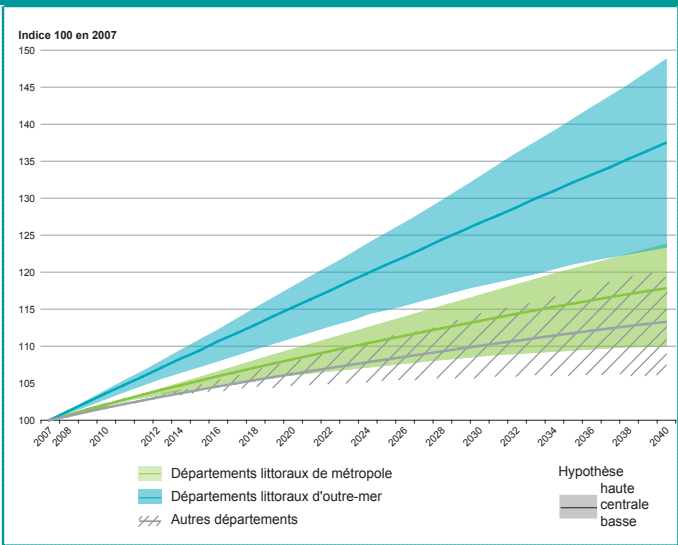
Quel que soit le scénario retenu par les projections de l'Insee, la croissance de la population est toujours plus forte en outre-mer, en particulier en Guyane, que dans les départements métropolitains, littoraux ou non.

fortes augmentations relatives de leur population entre 2007 et 2040, avec les départements de Rhône-Alpes et de Midi-Pyrénées.

Évolution de la population entre 2007 et 2040, scénario central



Projection de population en 2040 suivant différents scénarii



• Analyse par façade

En tenant compte du scénario central de l'Insee, la population des départements littoraux de la façade Manche – mer du Nord n'augmenterait que de 4 % alors que la hausse serait forte dans les départements de la façade atlantique (+27 %), du pourtour méditerranéen (+19 %) et d'outre-mer (+36 %). A eux seuls, les dix départements littoraux de la façade atlantique absorberaient près du quart (22 %) de la croissance démographique de la France de 2007 à 2040, avec 2,1 millions de nouveaux habitants.

Dans le détail, la croissance estimée de la population dépasserait 20 % en Ile-et-Vilaine, du Morbihan aux Landes, des Pyrénées-Orientales au Gard, en Haute-Corse et dans les quatre départements d'outre-mer étudiés.

Selon ce scénario, les départements de l'arc atlantique, du littoral du Languedoc-Roussillon, de Guyane et de la Réunion figurent parmi ceux ayant les plus

Méthode

Les projections de population de l'Insee pour la France métropolitaine à l'horizon 2060 ont été accompagnées de projections départementales en 2040 pour l'ensemble du territoire. Elles sont bâties sur le modèle Omphale 2010. Basé sur les populations au 1^{er} janvier 2007, ce modèle applique des quotients d'émigration entre zones de départ et zones d'arrivée, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité. Ces paramètres sont déterminés en prenant en compte les tendances observées par le passé. Plusieurs scénarii peuvent alors être bâtis en faisant varier ces quotients. Le scénario central, qui reprend les tendances démographiques actuelles, est le principal utilisé ici. Les informations sont présentées à l'échelle des départements littoraux.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Insee, projection de la population 2007-2040



DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

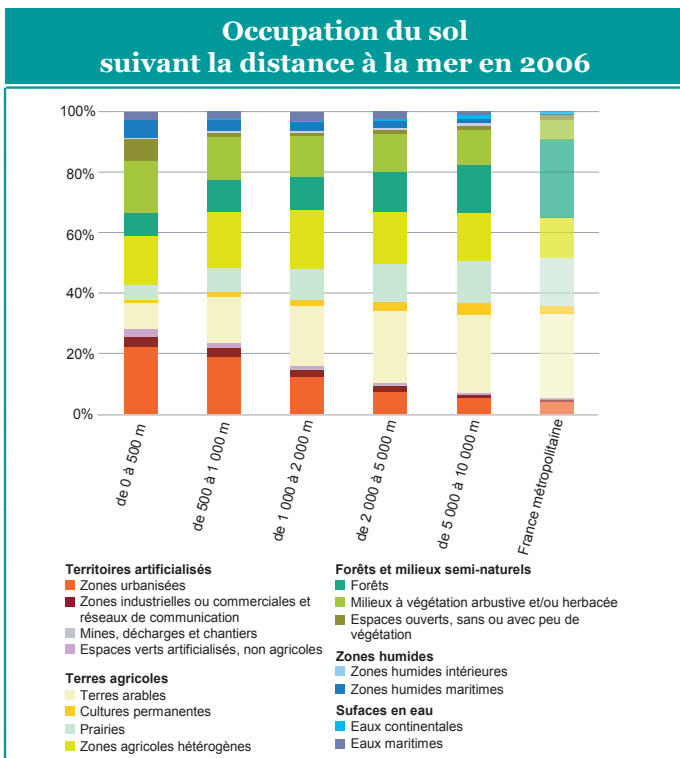
2.11 • OCCUPATION DU SOL EN 2006 ET ARTIFICIALISATION DEPUIS 2000 EN FONCTION DE LA DISTANCE À LA MER

Le littoral métropolitain est caractérisé par une forte empreinte humaine, alimentée par des soldes migratoires élevés. Les densités de logements sont importantes et la densité de construction près de trois fois plus forte dans les communes littorales que la moyenne hexagonale. Plus on se rapproche de la mer et plus la pression est forte. Cette fiche traite de l'occupation du sol en fonction de la distance à la mer et de son évolution récente, elle aborde principalement l'artificialisation du territoire littoral.

• La situation générale

L'occupation du sol est spécifique en bord de mer. Cette spécificité est importante jusqu'à 2 000 m du rivage puis elle s'estompe. A moins de 500 m des côtes, les territoires artificialisés occupent 28 % des terres. C'est 5,5 fois plus que la moyenne métropolitaine. Le constat est le même pour les milieux semi-naturels. Ils représentent 24 % du territoire à moins de 500 m de la mer, seulement 13 % entre 5 000 et 10 000 m et 8 % au niveau hexagonal. Les zones humides et surfaces en eaux sont aussi nettement plus présentes en bord de mer.

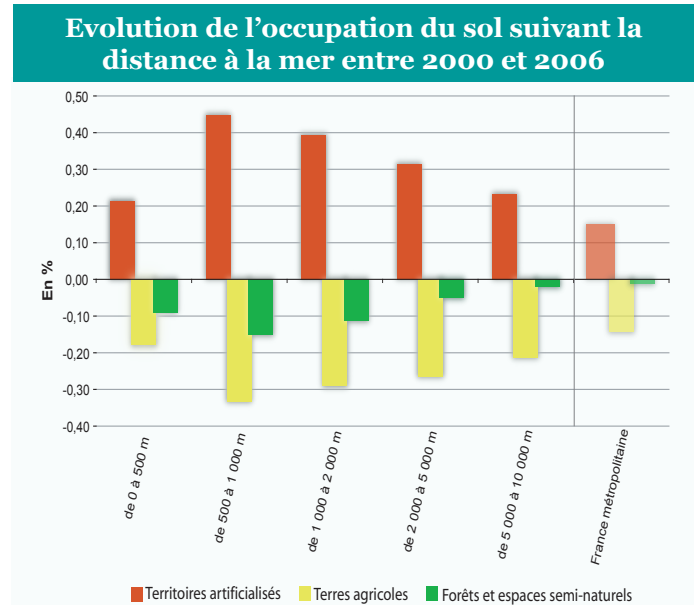
A l'inverse, les terres agricoles, principalement les terres arables et les cultures permanentes, sont peu présentes en bord de mer. Leur part dans l'occupation du sol est deux fois plus faible sur la côte (0-500 m) que sur l'ensemble du territoire. Il en est de même pour les forêts.



A moins de 500 m de la mer, les territoires artificialisés occupent plus de 30 % du territoire des façades du Nord - Pas-de-Calais, des Pays de la Loire, du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils sont moins importants sur les côtes picardes et corses, en couvrant moins de 15 % de l'espace. Dans toutes les régions, leur taux de couverture est largement supérieur à la moyenne métropolitaine de 5 %.

• Evolution de l'occupation du sol

Près de 10 000 ha ont été artificialisés sur l'ensemble du littoral métropolitain situé à moins de 10 km de la mer entre 2000 et 2006. Cela représente 0,3 % du territoire. En métropole, sur la même période, les terres qui ont été artificialisées ne représentaient que 0,15 % du territoire. La pression de l'artificialisation a donc été 2 fois plus forte sur la bande de 0 à 10 km de la mer.



C'est entre 500 et 2 000 m de la mer que l'artificialisation du territoire a été la plus forte entre 2000 et 2006. Elle y représente 0,4 % du territoire soit près de 3 fois plus que la moyenne métropolitaine. Sur le littoral proche de la mer, moins de 500 m des côtes, la part des terres qui ont été artificialisées entre 2000 et 2006 est supérieure à 0,2 %, en dépit du très fort degré d'anthropisation de ce territoire. Les plus fortes artificialisations se situent sur les littoraux du Nord - Pas-de-Calais, des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes.

Méthode

La fiche porte sur l'estimation de l'occupation du sol à partir de la base de données européenne CORINE Land Cover. Cette base est à échelle moyenne, le 100 000^e, la taille minimale de polygone d'occupation du sol étant de 25 ha. Elle permet donc des analyses de territoires suffisamment vastes comme des façades littorales mais ne permet pas des analyses à des échelles communales. L'occupation de sol est étudiée en fonction de la distance à la mer. Cela évite d'avoir un biais d'étude du fait de la grande diversité de surface des communes littorales.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte

collectivités d'outre-mer

Départements d'outre-mer

Métropole

Service de l'Observation et des Statistiques

[Voir la fiche complète](#)

UE-SOEs, Corine Land Cover 2000 et 2006

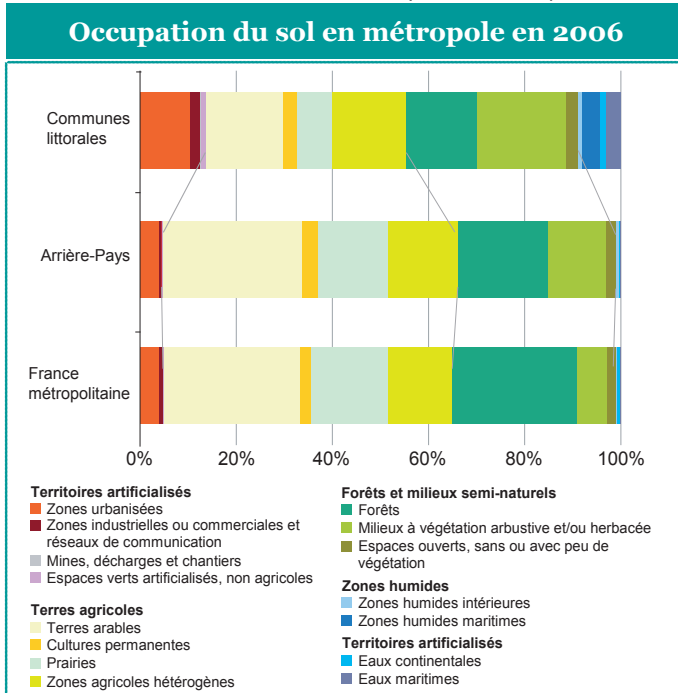
DÉMOGRAPHIE, OCCUPATION DU SOL ET LOGEMENT

2.12 • OCCUPATION DU SOL DANS LES COMMUNES LITTORALES EN 2006 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2000

Le littoral métropolitain est caractérisé par une forte empreinte humaine, alimentée par des soldes migratoires élevés et des capacités d'accueil touristiques de plus en plus fortes. Les densités de logements et de locaux non résidentiels sont très élevées et la densité de construction de logements est près de trois fois plus forte dans les communes littorales que la moyenne hexagonale. Cette fiche traite de l'occupation du sol dans les communes littorales métropolitaines et de son évolution récente.

• La situation générale

Les communes littorales métropolitaines sont caractérisées par une forte part des territoires artificialisés. Les terres urbanisées y représentent plus de 10 % du territoire contre 4 % dans l'arrière-pays et en métropole, soit 2,7 fois plus. Les terres agricoles ne couvrent que 41 % du territoire littoral contre 61 % dans l'arrière-pays et 60 % en métropole. Ceci s'explique surtout par la faible surface des terres arables et des prairies. Les milieux naturels représentent 36 % du territoire des communes littorales contre 33 % dans l'arrière-pays et 34 % en métropole. Les milieux forestiers couvrent de faibles surfaces sur le littoral alors que la végétation arbustive et herbacée représente des surfaces importantes. Elles sont proportionnellement près de 3 fois plus importantes dans les communes littorales que la moyenne métropolitaine. Il en est de même pour les zones humides et les surfaces en eau représentant 9 % du territoire littoral contre seulement 1 %, en moyenne, en métropole.



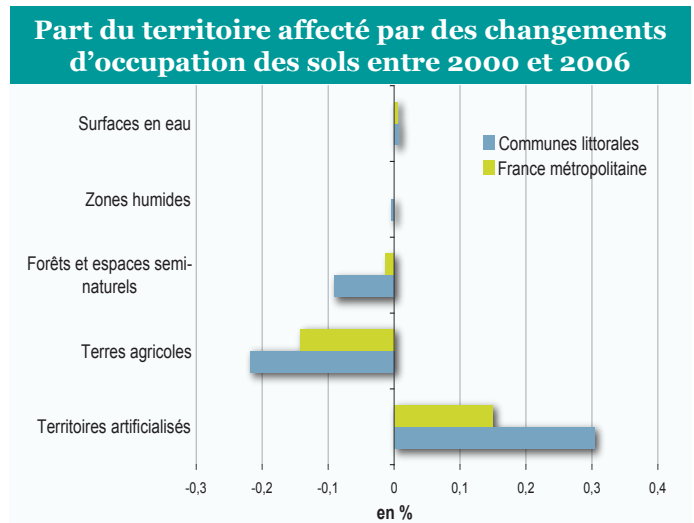
L'occupation du sol dans l'arrière-pays est par contre très proche de l'occupation moyenne du sol en métropole.

Les surfaces artificialisées couvrent près de 20 % ou plus du territoire des façades littorales du Nord - Pas-de-Calais (31 %), de Haute-Normandie (25 %), des Pays de la Loire (18 %) et de Paca (23 %). Les littoraux les plus agricoles sont situés de la Picardie au Poitou-Charentes. L'agriculture y représente plus de 50 % des terres, le pourcentage le plus élevé étant en Basse-Normandie avec 79 %. Les forêts couvrent près de 50 % du littoral aquitain et sont importantes en Paca et en Corse. Les milieux naturels ouverts sont nombreux sur tous les littoraux méridionaux : maquis corse, garrigue sur le littoral méditerranéen continental et coupes forestières et clairières en Aquitaine.

Enfin, les zones humides et les surfaces en eau sont surtout présentes sur le littoral méditerranéen continental, lagunes du Languedoc-Roussillon et Camargue, mais aussi sur le littoral charentais (marais atlantiques).

• Evolution de l'occupation du sol

Les changements d'occupation du sol entre 2000 et 2006 ont affecté 1,8 % du territoire des communes littorales sur la période étudiée, soit environ 39 000 ha contre 0,7 %, en moyenne, en métropole. On constate une nette augmentation des terres artificialisées : 0,3 % de la surface totale des communes littorales a été artificialisée, soit 2 fois plus que la moyenne métropolitaine. Par ailleurs, les surfaces en terres agricoles, forêts et espaces semi-naturels diminuent, les zones humides et les surfaces en eau restant quasi stables.



Méthode

La fiche porte sur l'estimation de l'occupation du sol à partir de la base de données européenne CORINE Land Cover. Cette base est à échelle moyenne, le 100 000^e, la taille minimale de polygone d'occupation du sol étant de 25 ha. Elle permet donc des analyses de territoires suffisamment vastes comme des façades littorales mais ne permet pas des analyses à des échelles communales. L'occupation de sol est étudiée dans les communes littorales métropolitaines. Sont prises en compte les 885 communes littorales maritimes où s'applique la loi «Littoral».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

UE-SOEs, Corine Land Cover 2000 et 2006





THEME 3

Outils de gestion, de protection de la nature, d'aménagement et d'urbanisme

3.1 • Plans locaux d'urbanisme dans les communes littorales en 2012

3.3 • Espaces protégés dans les communes littorales, en 2013

3.4 • Espaces protégés suivant la distance à la mer en 2009

3.6 • Aires marines protégées en 2012

Le littoral et les mers côtières sont convoités par de multiples usages parfois antagonistes. Les outils de gestion, de protection de la nature, d'aménagement et d'urbanisme, permettent de conjuguer les différentes attentes et utilisations d'un même territoire, dans l'espace et dans le temps. Il peut s'agir d'outils que l'on retrouve partout en France comme les plans locaux d'urbanisme ou les schémas de cohérence territoriale ou d'outils spécifiques au territoire littoral et à la mer comme les schémas de mise en valeur de la mer, les outils liés à la gestion intégrée des zones côtières, les parcs naturels marins ou le Conservatoire du littoral.



OUTILS DE GESTION, DE PROTECTION DE LA NATURE, D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

3.1 • PLANS LOCAUX D'URBANISME DANS LES COMMUNES LITTORALES EN 2012

Les communes littorales sont marquées par des tensions foncières importantes qui s'étendent, petit à petit, dans l'arrière-pays. Aux côtés de la loi « Littoral », les outils d'urbanisme prennent donc une grande importance. Ils permettent d'orienter l'aménagement et de concilier au mieux développement démographique et économique et préservation de l'environnement, tant sur la côte que dans l'intérieur des terres. Cette fiche traite des plans locaux d'urbanisme, principal document d'urbanisme et de planification au niveau communal.

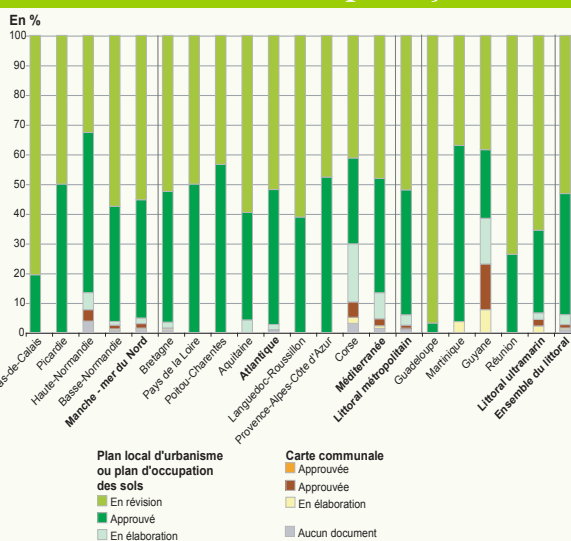
• La situation générale

La quasi totalité des communes littorales de métropole et d'outre-mer, 97 %, sont dotées d'un plan d'occupation des sols (POS) ou d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, en cours de révision ou d'élaboration. Cela couvre 99,7 % de la population littorale. Seulement 1,8 % des communes littorales disposent d'une carte communale approuvée ou en cours d'élaboration et 0,9 % n'ont aucun document de planification communale.

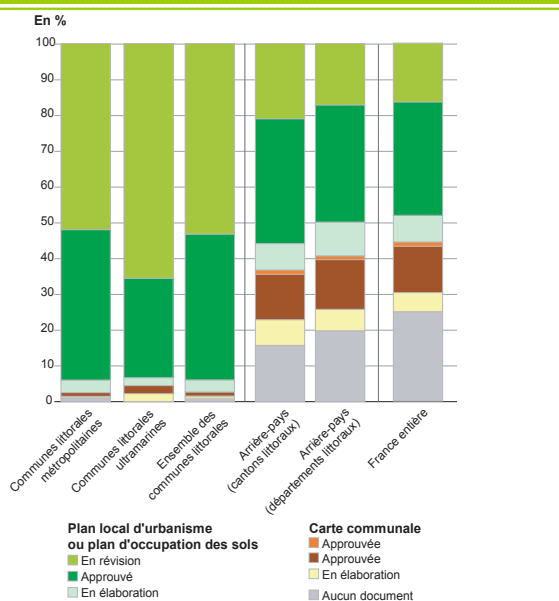
Cette répartition est très différente de la moyenne nationale où seulement 55,5 % des communes disposent d'un POS/PLU approuvé, en cours de révision ou d'élaboration, soit près de deux fois moins que sur le littoral. Les cartes communales sont mises en œuvre dans 19,5 % des communes françaises, 11 fois plus que sur le littoral, et les communes ne disposant d'aucun document de planification représentent 25 % du total.

Seules quatre façades littorales régionales de métropole comprennent des communes sans aucun document d'urbanisme. Il s'agit de la Haute-Normandie, de la Basse-Normandie, de la Bretagne et de la Corse. Toutes les communes littorales ultramarines en sont dotées.

POS / PLU et cartes communales dans les communes littorales par façade



POS / PLU et cartes communales dans les communes françaises en 2011



La répartition des types de document d'urbanisme dans les communes d'arrière-pays littoral métropolitain est assez proche de la moyenne française. Près de 16 % de ces communes ne disposent d'aucun document, autant disposent seulement d'une carte communale.

• Analyse par façade

Plusieurs façades ne comportent que des communes littorales disposant d'un plan d'occupation des sols / plan local d'urbanisme approuvé, en cours de révision ou d'élaboration. Il s'agit du Nord - Pas-de-Calais, de la Picardie, des Pays de la Loire, du Poitou-Charentes, de l'Aquitaine, du Languedoc-Roussillon, de Paca, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Les façades ayant la part la plus faible de communes disposant de tels documents d'urbanisme sont la Haute-Normandie (92,3 %), la Corse (89,7 %) et la Guyane (77,0 %).

Méthode

Le PLU est le principal document d'urbanisme et de planification au niveau communal (éventuellement intercommunal). Il remplace le POS depuis la loi « SRU » de 2000. Il contient un diagnostic du territoire et un état initial de l'environnement, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) non opposable, des orientations d'aménagement et de programmation comprenant des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements ainsi qu'un document graphique. Cette fiche traite des communes littorales maritimes de métropole (885) et d'outre-mer (89) où s'applique la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques et Cete Méditerranée

Voir la fiche complète

Medde-DGALN, application Sudocuh, 1^{er} janvier 2012



OUTILS DE GESTION, DE PROTECTION DE LA NATURE, D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

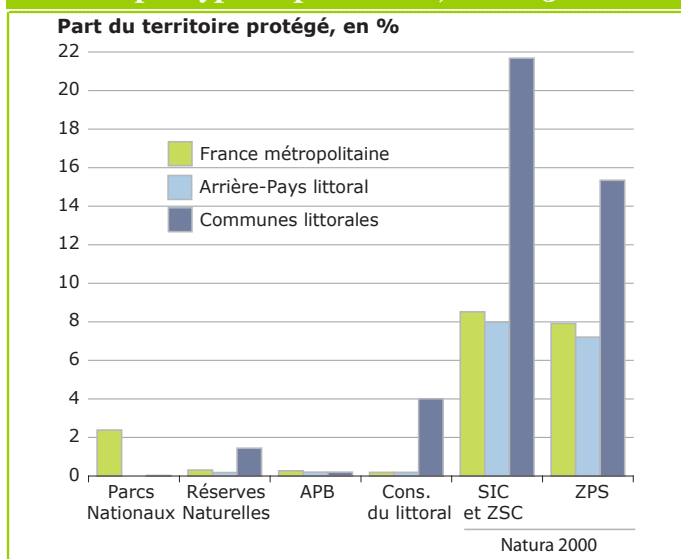
3.3 • ESPACES PROTÉGÉS DANS LES COMMUNES LITTORALES, EN 2013

À la frontière entre terre et mer, comme tous les écotones, le littoral bénéficie d'une grande richesse biologique avec la présence de nombreux écosystèmes spécifiques, d'oiseaux d'eau ou de plantes endémiques. La pression anthropique est élevée, les densités de population et touristique ainsi que la construction de logements y sont fortes. En parallèle à l'étude de ces pressions et de l'artificialisation des territoires qui en résulte, il est donc intéressant d'analyser la répartition des espaces protégés. Cette fiche traite des principaux types d'espaces protégés dans les communes littorales de métropole.

• La situation générale

Un quart du territoire (24,9 %) des communes littorales est couvert par au moins l'une des protections étudiées dans cette fiche, c'est nettement plus que la moyenne métropolitaine de 13,8 %. Ceci est dû à la grande richesse biologique des zones côtières mais certainement aussi à la politique de protection spécifique et volontariste mise en œuvre sur ce territoire en réponse à la forte pression anthropique qui s'y exerce.

Part des communes métropolitaines protégées, par type de protection, en 2013



La part du territoire des communes littorales protégée est 2,5 fois plus forte que la moyenne métropolitaine pour les SIC/ZSC, 1,9 fois pour les ZPS et 4,7 fois pour les réserves naturelles nationales et de Corse. Les deux exceptions sont les parcs nationaux (seulement un des sept parcs nationaux est situé sur le littoral, les autres, plus vastes, sont en haute montagne) et les APB peu utilisés sur le littoral. La situation dans l'arrière-pays littoral est proche de la moyenne, excepté pour les parcs nationaux. La spécificité littorale s'estompe donc rapidement à mesure que l'on s'éloigne du rivage.

Seulement une commune littorale sur dix n'a aucune protection sur son territoire. Cette part est de six sur dix pour l'ensemble du territoire. Deux tiers ont au moins deux types de protection contre 15 % pour l'ensemble de la métropole. Quatre communes littorales sur cinq ont un site d'intérêt communautaire (80,3 %) sur leur territoire, une commune sur deux un site du Conservatoire du littoral (51,1 %) ou une zone de protection spéciale (50,4 %).

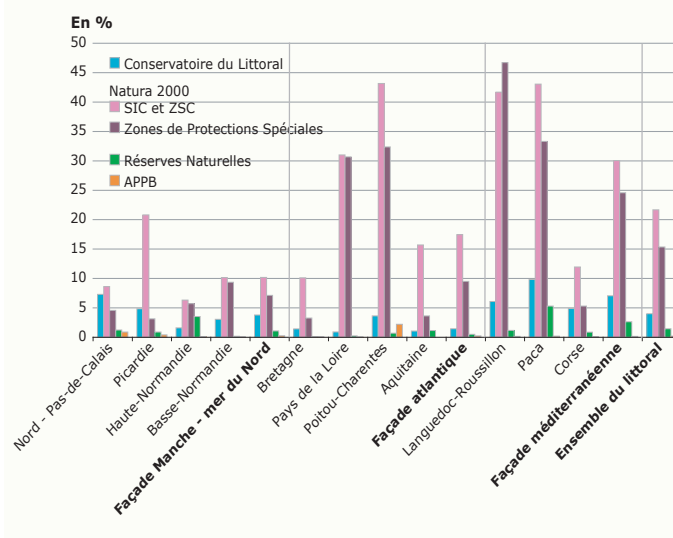
• Analyse par façade des principales protections

48 des 230 réserves naturelles nationales, régionales et de Corse sont situées sur le territoire d'au moins une commune littorale. Elles sont présentes dans 20 des 26 départements littoraux. Les plus nombreuses sont sur le littoral de Charente-Maritime, de Vendée et des Bouches-du-Rhône (6).

Les sites du Conservatoire représentent 4 % du territoire des communes littorales et sont présents dans tous les départements littoraux. Ils représentent plus de 5 % de la surface des communes littorales du Nord - Pas-de-Calais et de la Picardie ainsi que des trois régions méditerranéennes.

Les Sic et ZSC représentent 482 000 ha dans les communes littorales. Ils

Part des communes littorales protégées par façade littorale, en 2013



sont très importants dans les communes littorales de Picardie (21 %), des Pays de la Loire (31 %), de Poitou-Charentes (43 %), du Languedoc-Roussillon (42 %) et de Paca (43 %)

Les ZPS ont une surface totale de 341 000 ha dans les communes littorales. Elles représentent plus de 30 % de la surface des communes littorales des Pays de la Loire, de Charente-Maritime (marais poitevin, de Rochefort et de Brouage), du Languedoc-Roussillon et de Paca (lagunes, Camargue et plaine de la Crau). Elles sont nettement moins présentes sur les autres façades littorales régionales.

Méthode

Les espaces protégés pris en compte sont de trois ordres : les protections réglementaires (réserves, APPB, parcs nationaux), foncières (Conservatoire du littoral) et contractuelles (sites Natura 2000). Chaque statut de protection a des objectifs, des contraintes et des modes de gestion spécifiques. Cette fiche porte sur les espaces protégés mis en œuvre dans les 885 communes littorales maritimes où s'applique la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques



Voir la fiche complète



Medde-MNHN, 2013

OUTILS DE GESTION, DE PROTECTION DE LA NATURE, D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

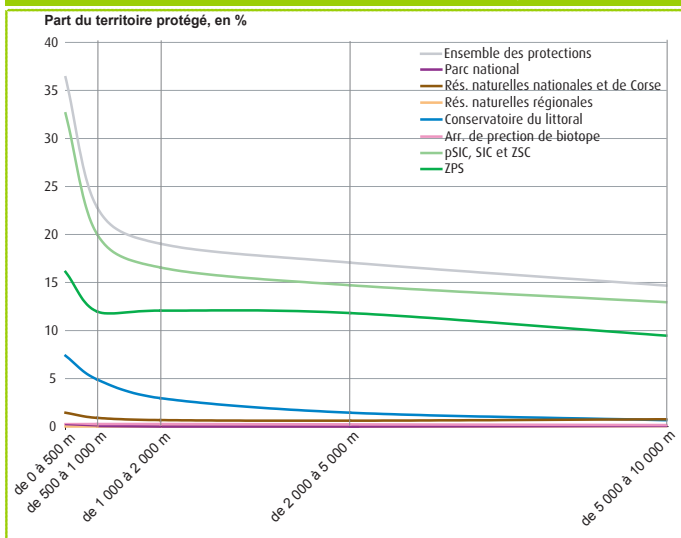
3.4 • ESPACES PROTÉGÉS SUIVANT LA DISTANCE À LA MER EN 2009

A la frontière entre terre et mer, comme tous les écotones, le littoral bénéficie d'une grande richesse biologique, avec la présence de nombreux écosystèmes spécifiques. La pression anthropique y est par ailleurs élevée avec des densités de population et construction très fortes. Plus on se rapproche de la côte et plus ces pressions sont élevées. Il est donc intéressant de connaître la répartition des principaux espaces protégés en fonction de la distance à la mer, sans tenir compte des limites administratives des communes littorales ou de leur arrière-pays.

• La situation générale

Les espaces protégés sont nombreux en bord de mer. Plus du tiers des territoires situés à moins de 500 m des rivages, 36,4 %, bénéficie d'au moins une protection. Entre 5 000 et 10 000 m, cette part est de 14,6 %, soit un peu plus que la moyenne métropolitaine (14 %) et 2,5 fois moins qu'en bord de mer. Il y a donc une forte spécificité des protections à proximité immédiate de la côte.

Part du territoire protégé, par type de protection, en fonction de la distance à la mer, en 2009



Les sites désignés dans le cadre de la directive « Habitats » (pSIC, SIC et ZSC) couvrent 32,6 % des territoires à moins de 500 m de la mer. Le taux de couverture décroît nettement à mesure que l'on s'éloigne de la mer. La diminution de la part des territoires protégés par des ZPS (volet « Oiseaux » de Natura 2000) mer est moins forte. Elles couvrent 16,1 % des terres à moins de 500 m de la côte et 9,5 % entre 5 000 et 10 000 m.

Près de 7,5 % de la bande côtière 0-500 m est la propriété du Conservatoire du littoral. La part des territoires protégés par le Conservatoire décroît rapidement en s'éloignant des rivages. Elle est proche de 0 % entre 5 000 et 10 000 m. La part du territoire désigné en réserve naturelle nationale ou de Corse décroît aussi en fonction de la distance à la mer. Elle est de 1,4 % à moins de 500 m de la côte et de 0,8 % entre 5 000 et 10 000 m.

Parcs nationaux et arrêtés de protection de biotope sont peu nombreux en bord de mer et ne sont pas abordés en détail dans cette fiche.

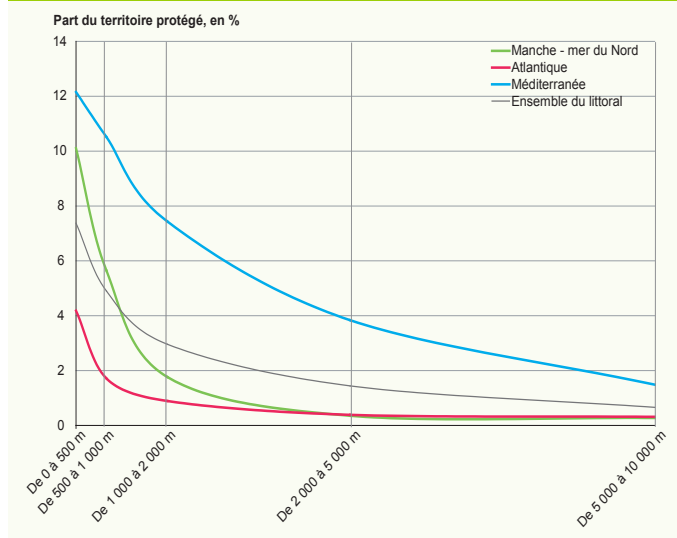
• Analyse par façade des principales protections

A proximité immédiate de la mer, c'est sur la façade Manche - mer du Nord que les réserves naturelles nationales couvrent la part la plus importante du territoire. Cette part diminue fortement à mesure que l'on s'éloigne de la côte. La façade méditerranéenne se distingue avec 1,5 à 2 % du territoire protégé quelle que soit la distance à la mer jusqu'à 10 000 m. En Atlantique, le niveau de protection du territoire par les réserves est nettement plus faible.

Concernant le Conservatoire du littoral, les plus forts niveaux de protection sont situés sur la façade méditerranéenne. Près de 12 % des territoires à moins de 500 m de la mer y sont protégés. Sur les deux autres façades, les terrains du Conservatoire sont principalement situés de 0 à 2 000 m de la côte, où se concentrent les espaces naturels.

Les plus forts taux de protection par les SIC et ZSC sont situés sur la façade méditerranéenne, puis sur la façade atlantique, où le profil de protection est

Part du territoire protégé par le Conservatoire du littoral par façade, en 2009



proche de la moyenne littorale, et enfin sur la façade Manche - mer du Nord. La décroissance des protections est forte sur la façade Manche - mer du Nord. Les pSIC, SIC et ZSC y sont proportionnellement 6 fois moins importants entre 5 000 et 10 000 m qu'à moins de 500 m des rivages. A moins de 500 m des côtes, les pSIC, SIC et ZSC couvrent 56 % du littoral picard, 48 % en Poitou-Charentes et 41 % en Aquitaine. Les plus faibles niveaux de protection sont situés dans le Nord - Pas-de-Calais (19 %) et en Haute-Normandie (20 %).

Méthode

Les espaces protégés pris en compte sont de trois ordres : les protections réglementaires (réserves, APPB, parcs nationaux), foncières (Conservatoire du littoral) et contractuelles (sites Natura 2000). Chaque statut de protection a des objectifs, des contraintes et des modes de gestion spécifiques. Cette fiche porte sur tous les territoires situés à moins de 10 km de la mer. La limite des côtes est constituée par la limite administrative des communes littorales (BD carto), qui fait référence pour la délimitation des espaces protégés terrestres. Les étangs aquitains, contrairement aux lagunes méditerranéennes, ne sont pas pris en compte pour la délimitation du littoral.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Medde-MNHN, 2009

OUTILS DE GESTION, DE PROTECTION DE LA NATURE, D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

3.6 • AIRES MARINES PROTÉGÉES EN 2012

Octobre 2013

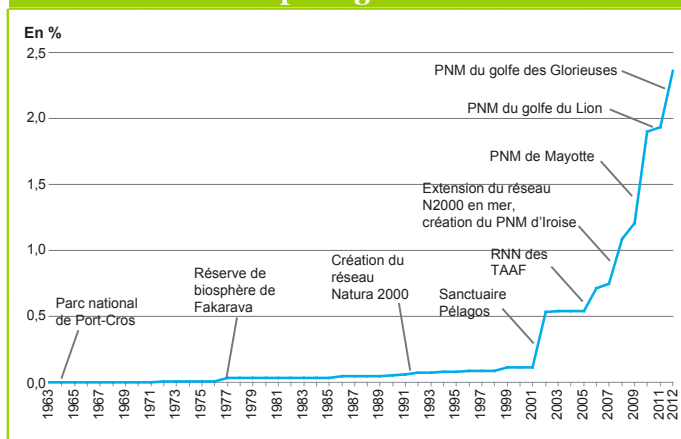
La France est l'un des seuls États présents dans les quatre grands océans (Atlantique, Indien, Pacifique et Austral). Avec des eaux sous juridiction couvrant près de 11 millions de km², c'est le deuxième État maritime, derrière les États-Unis. Ces territoires sont présents sous tous les climats, beaucoup étant en zone tropicale ou équatoriale. Leurs écosystèmes recèlent une grande richesse et une grande diversité écologique : récifs coralliens et lagons, atolls, failles, estuaires, deltas, lagunes, mangroves... Cette fiche présente les aires marines protégées qui sont mises en œuvre dans toutes les eaux sous juridiction française.

• La situation générale

En juin 2012, l'ensemble des aires marines protégées (AMP) couvre 240 700 km², soit 2,4 % des eaux sous juridiction française ; l'objectif fixé par le Grenelle étant d'avoir 20 % des eaux sous juridiction en AMP en 2020.

L'analyse fait ressortir la récente dynamique de création d'aires marines protégées qui se traduit par la croissance soutenue et régulière du réseau depuis 2001, avec, notamment, la création des premiers parcs marins en métropole puis en outremer.

Évolution de la proportion des eaux sous juridiction française classées en aires marines protégées



Mi 2012, on compte 366 aires marines protégées incluant des périmètres mixtes (terre et mer) et des zones strictement marines. Plus de la moitié sont des sites Natura 2000, 209 sites, désignés uniquement dans les eaux métropolitaines.

La surface totale cumulée de ces AMP, en mer, est d'environ 307 000 km². Il y a donc environ 30 % de la surface totale qui est classée par au moins deux catégories d'aires marines protégées superposées.

La surface moyenne des aires marines protégées est de 840 km². L'AMP la plus petite est le site de l'îlot Logoden, dans le Morbihan, arrêté préfectoral de protection de biotope couvrant environ 2 000 m². La plus vaste est le Parc naturel marin de Mayotte, 68 380 km².

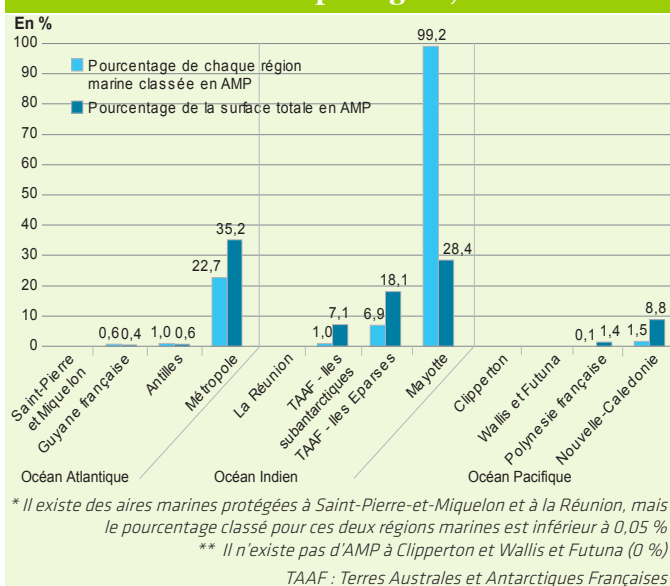
• La répartition des aires marines protégées

Mi 2012, les eaux mahoraises sont couvertes à plus de 99 % par le parc naturel marin. Il représente 28 % de la surface totale du réseau français.

Les eaux métropolitaines sont couvertes à plus de 22 % par des aires marines protégées. Cela concerne principalement le réseau Natura 2000, deux parcs naturels marins et la partie française du sanctuaire Pélagos, en Méditerranée. Les AMP métropolitaines représentent plus du tiers de la surface totale du réseau d'AMP.

A l'inverse, les autres régions ultramarines, qui représentent la majorité des eaux sous juridiction, sont encore relativement peu couvertes par des AMP. Il existe tout de même des aires protégées importantes comme la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, plus grande réserve nationale (environ 17 000 km²) mais qui ne couvre que 1 % de la région marine des îles subantarctiques.

Proportion de chaque région marine classée en aires marines protégées, en 2012



Actuellement, seules les eaux mahoraises et métropolitaines sont couvertes à plus de 20 % par des AMP. Les autres régions marines, à l'exception des îles Eparses, des îles subantarctiques et de la Nouvelle-Calédonie, sont peu couvertes. Ainsi, les eaux françaises de l'océan Pacifique représentent plus de 65 % des eaux sous juridiction alors que leurs AMP ne représentent qu'un peu plus de 10 % de la surface totale du réseau.

Méthode

Les aires marines protégées sont des espaces en mer au sein desquels un objectif de protection de la nature à long terme a été défini. Elles doivent faire l'objet d'un document de gestion. Différents textes définissent les statuts juridiques des aires marines protégées : la loi n°2006-436 d'avril 2006, l'arrêté du 3 juin 2011 et plusieurs textes spécifiques dans les collectivités d'outre-mer qui sont compétentes en matière de protection et de gestion de l'environnement, notamment à Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Toutes les eaux sous juridiction française sont prises en compte. Elles couvrent plus de 10 millions de km², soit près de 3 % de la surface totale des océans, 97 % étant situées en outre-mer.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Agence des aires marines protégées

Voir la fiche complète

Agence des aires marines protégées, 2012



THEME 4

Pression des activités humaines terrestres et maritimes

4.2 • Flux de polluants à la mer de 1999 à 2011

© Bernard Suard/METI-MEDDE, 2008

La mer et le littoral sont le lieu de nombreux usages et activités pouvant avoir un impact direct sur leur environnement : pression sur les ressources naturelles, altération du milieu et rejets directs en mer. Le littoral est aussi le réceptacle d'une part importante des pollutions d'origine terrestre par les bassins versants et les fleuves, qu'elles soient ponctuelles (stations d'épuration, industrie) ou diffuses (agriculture). Ces activités ont des impacts sur tous les compartiments des écosystèmes : qualité de l'eau, intégrité des habitats, diversité spécifique...



PRESSION DES ACTIVITÉS HUMAINES TERRESTRES ET MARITIMES

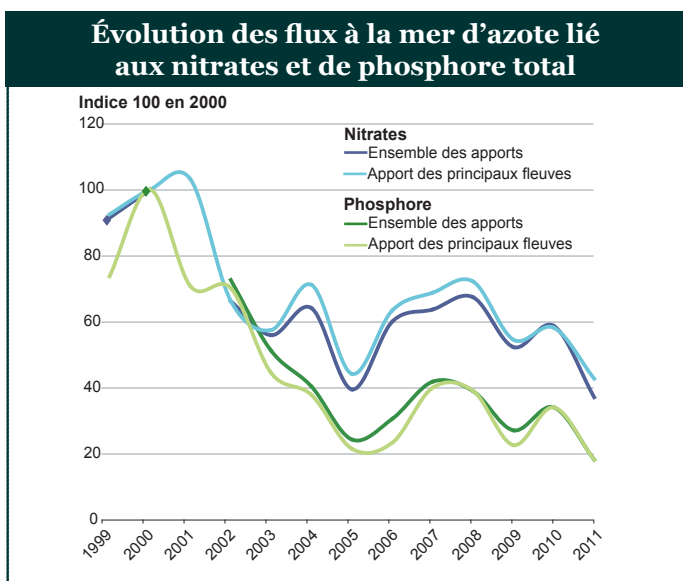
4.2 • FLUX DE POLLUANTS À LA MER

Les rivières, les estuaires, les mers côtières et les abysses forment un continuum écologique où les différents polluants transitent. D'après le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), plus de 80 % de la pollution des mers proviennent de la terre *via* les fleuves ou par ruissellement et déversement à partir des zones côtières. C'est donc, pour beaucoup, très en amont du littoral que se détermine une part singificative de la qualité des milieux côtiers et de la haute-mer. Cette fiche traite spécifiquement des apports de nitrates et de phosphore à la mer *via* les bassins versants.

• La situation générale

Entre 1999 et 2011, les flux d'azote liés aux nitrates ont représenté 560 000 tonnes par an. En tenant compte des surfaces des territoires étudiés, les flux de nitrates représentent environ 10 kg par ha et par an sur la période étudiée. Ils ont nettement baissé de 1999 à 2003, -40 %. Ils semblent ensuite osciller autour de la valeur moyenne de 500 000 tonnes. Sur l'ensemble de la période étudiée, on ne peut pas distinguer de tendance claire à la hausse ou à la baisse. Ces flux sont en effet fortement liés au débit des cours d'eau et à la pluviométrie, responsable du lessivage des sols. Les nettes baisses de la pluviométrie en 2003 et 2005 ont ainsi entraîné une baisse des flux d'azote. A l'inverse, la pluviométrie a été très forte en 1999 et 2000, entraînant des flux élevés.

Les flux de phosphore ont représenté un apport moyen de près de 21 000 tonnes de 1999 à 2011. De 1999 à 2005, ils ont été divisés par quatre. Ceci s'explique surtout par l'amélioration des performances des stations d'épuration et l'augmentation du nombre d'assainissements collectifs. Depuis 2006, on ne note pas de tendance significative à la hausse ou à la baisse. Sur la période étudiée, la diminution des flux est significative sur un plan statistique.



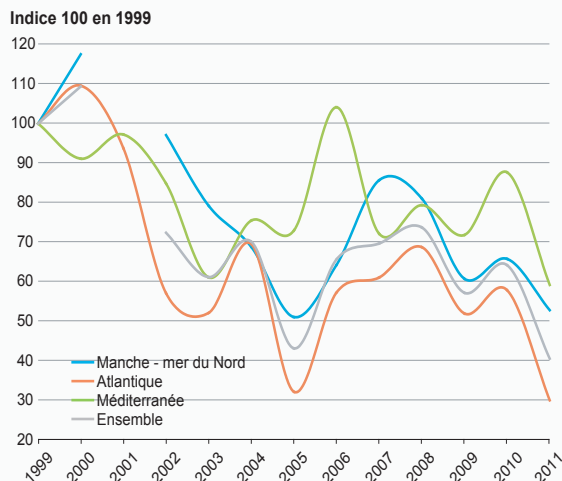
Les flux de polluants à la mer liés aux quatre grands fleuves (Seine, Loire, Garonne, Rhône) sont fortement corrélés aux tendances globales, indiquant qu'il n'y a pas de tendance spécifique pour les petits fleuves côtiers ou les apports diffus. Les grands fleuves transportent environ la moitié des flux totaux à la mer d'azote liés aux nitrates et 60 % pour le phosphore sur la période étudiée alors qu'ils représentent 56 % du territoire métropolitain étudié.

• Détail des flux de nitrates à la mer

De 1999 à 2011, la façade atlantique, en moyenne annuelle, a reçu plus de 50 % des flux de nitrate, la façade Manche - mer du Nord environ un tiers et la Méditerranée près de 17 %. Rapportés à la surface des territoires concernés, les flux sont plus importants en Manche - mer du Nord (15 kg/ha/an) et en Atlantique (11) qu'en Méditerranée (7). Ceci s'explique par l'importance des terres agricoles, dont les terres arables, dans les deux premiers territoires.

On constate de fortes variabilités interannuelles des flux sur la période étudiée, quelle que soit la façade. Ils sont tout de même tous plus faibles en 2011 qu'un 1999. Seule la diminution des flux de nitrates en Manche - mer du Nord est significative.

Évolution des flux à la mer d'azote lié aux nitrates par façade



Méthode

La France mène tous les ans des évaluations des flux de polluants à la mer via les cours d'eau au titre des conventions Oskar pour la Manche, la mer du Nord et l'Atlantique et Medpol pour le pourtour méditerranéen. La commission Oskar met à disposition un logiciel de calcul des flux, RTrend®, sur lequel s'appuient les résultats présentés ici. Comme la convention Medpol n'a pas spécifié de méthodologie, les préconisations Oskar sont étendues au bassin méditerranéen. Les flux sont calculés sur la partie dissoute des polluants et non sur leur forme particulière. Les estimations peuvent être limitées par le nombre parfois restreint d'analyses et par le fait que les épisodes de crue, pouvant transférer d'importantes quantités de polluants, sont peu couverts. Les flux calculés ne peuvent donc pas être rigoureusement considérés comme les flux réels. Parmi les différents flux étudiés, seuls sont pris en compte les flux à la mer de nitrate et de phosphore.

Les territoires métropolitains, dont les exutoires correspondent aux espaces maritimes suivis dans le cadre des conventions Oskar et Medpol, représentent 520 000 km², soit 95 % du territoire hexagonal.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Agences de l'Eau-Schapi, banque Hydro, 2012. RTrend® et SOEs.



THEME 5

Etat du milieu marin et littoral

- 5.1.3 • Qualité des eaux de baignade en mer en 2011 et évolution depuis 1999
- 5.2.1 • Milieux naturels des communes Littorales en 2006 et évolution depuis 2000
- 5.2.2 • Populations d'oiseaux d'eau hivernants sur le littoral (période 2007 - 2012)
- 5.2.4 • Répartition des habitats naturels côtiers d'intérêt communautaire en 2004
- 5.2.13 • Les échouages des mammifères marins en France de 1980 à 2012

Comme toutes les lisières entre deux types de milieux (écotone), le littoral est un territoire très riche écologiquement : oiseaux nicheurs ou hivernants, habitats spécifiques, flore endémique... Il en est de même pour la mer, l'essentiel des enjeux biologiques se situant en domaine côtier, à de faibles profondeurs. En parallèle, les paramètres physico-chimiques du milieu évoluent et ont un impact direct sur les écosystèmes.

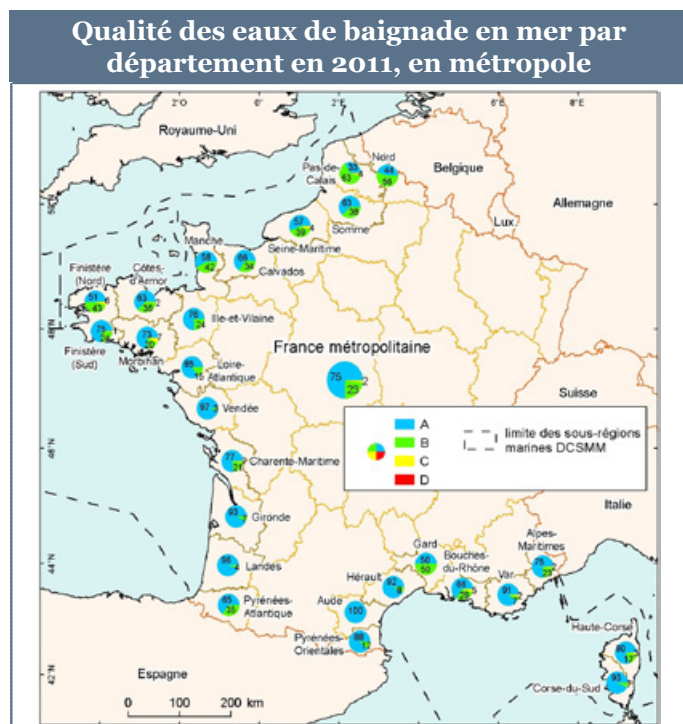


ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT PHYSIQUE, CHIMIQUE ET SANITAIRE DU MILIEU MARIN ET LITTORAL
 5.1.3 • QUALITÉ DES EAUX DE BAINNAGE EN MER EN 2011 ET ÉVOLUTION DEPUIS 1999

La qualité des eaux littorales est dépendante des activités humaines situées sur l'ensemble du territoire (apport de polluants par les fleuves), dans les territoires proches du rivage (rejets urbains et industriels, lessivage des sols) et en mer (dégazages, perte de marchandises, accidents, dragages et clapages). C'est un paramètre essentiel pour l'équilibre biologique des écosystèmes marins mais aussi pour de nombreuses activités économiques. La mise en œuvre de descripteurs sur les différents types de mesure de la qualité de l'eau est donc importante. Cette fiche traite en particulier de la qualité des eaux de baignade en mer, en métropole, dans les départements d'outre-mer ainsi qu'en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

• En métropole

En 2011, 1 813 zones de baignade en mer sont suivies sur l'ensemble de la métropole. Trois sur quatre sont de bonne qualité, 23 % de qualité moyenne et seulement 2 % des eaux, de qualité C, sont non conformes à la directive européenne. Cela concerne 39 sites, 15 en Manche - mer du Nord, 12 en Atlantique et 12 en Méditerranée.



La qualité des eaux de baignade en mer s'est nettement améliorée entre 1992 et 1999 du fait de l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées et de la fiabilisation des réseaux de collecte eaux usées et pluviales. Depuis 1999, l'évolution semble plus asymptotique. Les fluctuations observées sont dues, pour partie, aux variations météorologiques interannuelles, notamment aux orages.

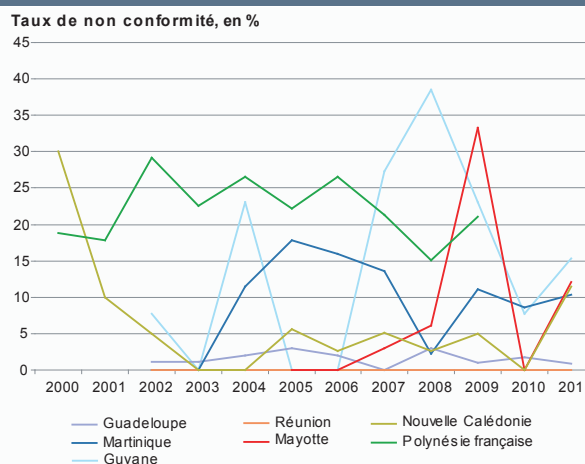
La Méditerranée semble disposer de zones de baignade de meilleure qualité, avec un taux de non-conformité relativement faible et assez stable depuis 1992. Depuis 2009, les différences de qualité des eaux de baignade entre les trois façades sont faibles avec, tout de même, un taux de non-conformité toujours un peu plus élevé sur la façade Manche - mer du Nord.

• En outre-mer

En 2011, la majorité des eaux de baignade antillaises suivies est de bonne qualité. Les résultats sont meilleurs en Guadeloupe et 10 % des eaux de baignade martiniquaises sont non conformes. A la même date, toutes les eaux de baignade réunionnaises en mer sont de bonne qualité et seulement un tiers des 13 points de mesures en Guyane. A Mayotte, la majorité des eaux suivies sont de qualité moyenne (61 %) et 12 % des eaux sont non conformes.

En Nouvelle-Calédonie, 60 % des 35 zones suivies, toutes situées à Nouméa, sont de bonne qualité mais 4 plages (10 %) sont de mauvaise qualité. En Polynésie française, seules quatre îles sont concernées par la surveillance : Tahiti, Moorea, Bora Bora et Raiatea. La qualité des eaux de baignade est très variable. En 2009, à Bora Bora et Raiatea, toutes les eaux sont conformes à la

Evolution du taux de non-conformité des eaux de baignade en outre-mer



baignade. A Tahiti, la situation est moins bonne avec 29 % de points de prélèvement momentanément pollués et trois plages (4 %) de mauvaise qualité.

Méthode

La mesure de la qualité des eaux de baignade est rendue obligatoire par la directive européenne n°76/160/CEE puis, plus récemment, par la directive 2006/7/CE. La surveillance porte sur l'ensemble des zones où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs, qu'elles soient aménagées ou non, en eau douce ou de mer, et qui n'ont pas fait l'objet d'une interdiction portée à la connaissance du public. Quatre niveaux de qualité sont définis en fonction de paramètres microbiologiques et physico-chimiques par la directive 76/160/CE : A : bonne qualité ; B : qualité moyenne ; C : momentanément polluée ; D : mauvaise qualité. Les zones classées dans cette catégorie sur une année seront interdites à la baignade l'année suivante. Les zones en qualité C et D sont considérées comme non conformes à la baignade.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Agence des aires marines protégées

Voir la fiche complète

Ministère de la santé (Métropole, Antilles, Guyane, Réunion), Centre d'Hygiène et de la Salubrité Publique (Polynésie française), section contrôles et analyses des eaux et entomologiques du SIPRES de la Ville de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), agence de santé de l'Océan Indien (Mayotte).



5.2.1 • MILIEUX NATURELS DES COMMUNES LITTORALES EN 2006 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2000

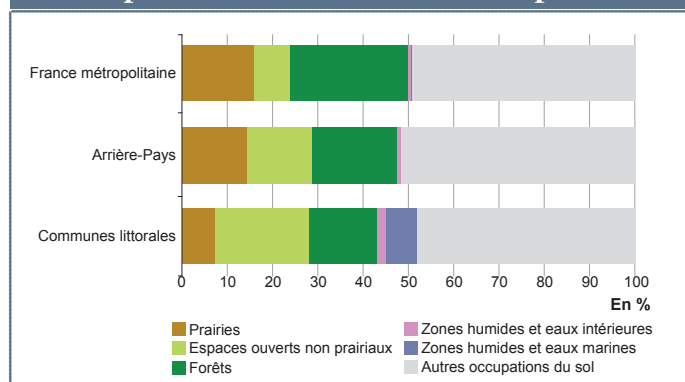
Les milieux naturels sont importants sur le littoral, à l'interface entre la terre et la mer. Ils représentent de vastes surfaces et accueillent une flore et une faune diversifiées. Ces espaces et espèces sont menacés par les activités humaines. Les territoires artificialisés y couvrent des surfaces de plus en plus importantes et la densité de la population ne cesse d'y croître. Les milieux naturels régressent et se retrouvent parfois cloisonnés. Cette fiche présente la part des différents types d'espaces naturels dans l'occupation du sol des communes littorales métropolitaines et son évolution récente.

• La situation générale

Les espaces étudiés couvrent 52,0 % de la surface des communes littorales, c'est proche de la moyenne métropolitaine, 50,9 %, et de celle des communes de l'arrière-pays, 48,5 %. Les espaces ouverts non prairiaux (landes, dunes, pelouses...) représentent 20,9 % de la superficie des communes littorales, c'est 2,5 fois plus que la moyenne. De même, les zones humides et surfaces en eau y sont très importantes alors que les prairies et les forêts sont proportionnellement deux fois moins nombreuses que sur l'ensemble du territoire hexagonal.

Les communes littorales ne représentant que 4 % du territoire métropolitain, elles concentrent près de 12 % des surfaces métropolitaines des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (landes, maquis, garrigue), 20 % des zones humides intérieures, 9 % des eaux continentales et, naturellement, plus de 85 % des eaux et zones humides marines.

Part des différents milieux naturels dans l'occupation du sol en France métropolitaine



• Analyse par façade

Les espaces naturels représentent près de 65 % de l'occupation du sol des communes littorales méditerranéennes, loin devant les façades Manche - mer du Nord (38 %) et atlantique (45 %). Ils représentent plus de 40 % de la surface des communes littorales de Picardie, de Basse-Normandie, de Poitou-Charentes, d'Aquitaine et des trois régions méditerranéennes. Cette part n'est que de 20 % en Bretagne, façade régionale ayant le plus faible taux.

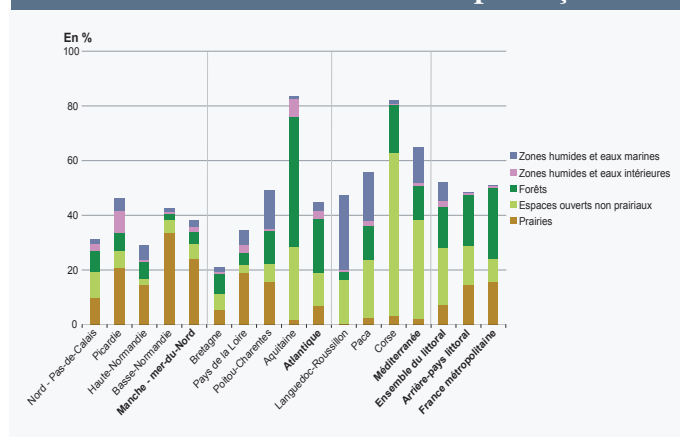
Les littoraux de Corse, d'Aquitaine et de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont marqués par la présence de milieux ouverts non prairiaux aux côtés de forêts et de zones humides intérieures en Aquitaine et de zones humides marines en Paca.

Le littoral du Languedoc-Roussillon est caractérisé par l'importance des zones humides marines (lagunes et espaces associés) et des milieux ouverts.

Les littoraux de Bretagne et du Nord - Pas-de-Calais sont caractérisés par la présence de tous les types d'espaces naturels.

Le reste du littoral métropolitain, situé dans les sous-ensembles « Atlantique » et « Manche - mer du Nord », est marqué par la présence de prairies aux côtés de zones humides intérieures et surfaces en eau continentale en Picardie et de zones humides et eaux marines en Poitou-Charentes.

Part des milieux naturels dans l'occupation du sol des communes littorales par façade



• Evolution des milieux naturels

Entre 2000 et 2006, le bilan des pertes et gains de milieux naturels dans les communes littorales est négatif, avec une régression estimée à 2 750 ha soit 0,25 % des surfaces en milieux naturels. Un peu plus de 2 600 ha ont été artificialisés, surtout au sud du littoral atlantique et en Méditerranée. C'est de loin le premier facteur de disparition de ces milieux, devant la progression des surfaces agricoles.

Méthode

La fiche porte sur la part dans l'occupation du sol des forêts, espaces naturels ouverts, dont les prairies, les zones humides et les surfaces en eau dans les 885 communes littorales maritimes de métropole au sens de la loi « Littoral ». Elle est basée sur les bases CORINE Land Cover de 2000 et 2006 mises en oeuvre par le Service de l'Observation et des Statistiques.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

UE-S0eS, Corine Land Cover 2000 et 2006

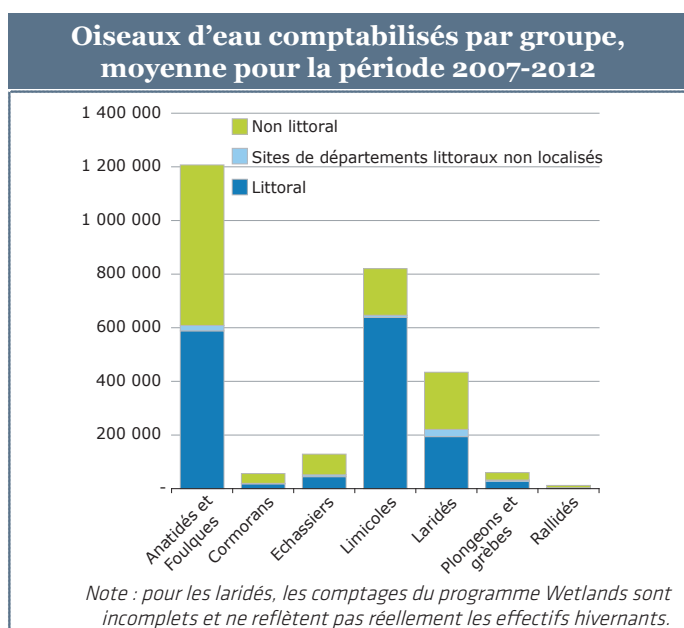
ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT BIOLOGIQUE

5.2.2 • POPULATIONS D’OISEAUX D’EAU HIVERNANTS SUR LE LITTORAL (PÉRIODE 2007 - 2012)

Les milieux naturels sont importants sur le littoral, à l’interface entre la terre et la mer. Ils représentent de vastes surfaces et accueillent une flore et une faune diversifiée. Dans ce contexte, les oiseaux d’eau, en hivernage, en migration ou en reproduction, tiennent une place essentielle. Le littoral représente un lieu de vie important pour de nombreuses espèces, certaines y étant inféodées comme plusieurs espèces de bécasseaux, l’Huitrier-Pie, les bernaches ou la Sterne caugek. Ils y bénéficient de vastes espaces préservés, baies, estuaires et lagunes, où ils peuvent s’alimenter et se réunir à marée haute. Cette fiche traite spécifiquement des oiseaux d’eau hivernants.

• La situation générale

La France a une position centrale sur l’axe de migration Est-Atlantique. Elle abrite la 3^{ème} population d’oiseaux d’eau hivernant en Europe, derrière les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Chaque année, en moyenne, 1,5 millions d’oiseaux d’eau sont comptabilisés sur le littoral. Cela représente plus d’un hivernant sur deux (56 %) dénombrés sur l’ensemble du territoire métropolitain. Le littoral et ses nombreuses zones humides - marais, vasières, prés salés, lagunes et étangs - joue donc un rôle majeur pour l’hivernage des oiseaux d’eau.

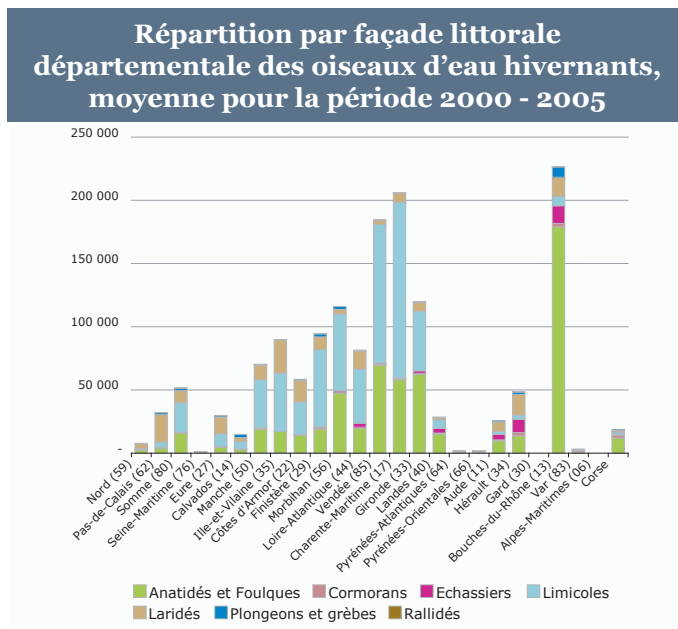


les groupes d’oiseaux d’eau les plus nombreux sur le littoral sont les limicoles, les anatidés et foulques et les laridés. Notons que pour les laridés, les comptages réalisés dans le cadre de ce programme sont incomplets. Un inventaire dédié à ce groupe réalisé l’hiver 2011-2012 indique des effectifs de 818 500 individus, ce qui en ferait le 1^{er} groupe d’oiseaux hivernant sur ce territoire. Plus de 630 000 limicoles sont dénombrés, en moyenne, chaque année sur le littoral, soit près de 78 % de la population métropolitaine. Certaines espèces sont inféodées au littoral comme la Barge à queue noire ou le Bécasseau sanderling. Cette proportion est de 49 % pour les anatidés et les foulques, 47 % pour les plongeurs et les grèbes et 35 % pour les échassiers. Cette part n’est que de 32 % pour les cormorans qui affectionnent les étangs d’eau douce et les rivières de plaine et de 19 % pour les rallidés.

• Analyse par façade

Les oiseaux d’eau ne se répartissent pas de manière homogène sur nos côtes. Le climat, l’importance des surfaces de zones humides et leur diversité ont un impact sur leur répartition.

Les plus fortes concentrations se situent dans les Bouches-du-Rhône (Camargue) et sur la façade atlantique, de la Vendée à la Gironde. Les départements bretons, de la Manche et de Picardie sont concernés par des effectifs globalement inférieurs de moitié. Les populations sont nettement plus faibles sur les autres façades littorales et notamment dans le Languedoc-Roussillon où les populations d’oiseaux hivernants semblent avoir récemment diminué, principalement en raison de la chute des populations de rallidés et de laridés



Dans le détail, huit des dix premiers sites métropolitains d’hivernage des oiseaux d’eau sont situés sur le littoral (effectifs moyens sur la période 2007-2012). Parmi les principaux, on peut citer la Camargue (181 000 oiseaux), la baie de l’Aiguillon et la Pointe d’Arçay (102 000), le bassin d’Arcachon (101 000), la baie du Mont-Saint-Michel (88 000) ou la Réserve Naturelle de Moëze, entre Oléron et le continent (85 000).

Méthode

Tous les ans, depuis de nombreuses années, le recensement des oiseaux d’eau hivernants est réalisé mi-janvier. Ces comptages sont coordonnés par la Ligue pour la Protection des Oiseaux sous l’égide de Wetlands International. Environ 1 500 sites sont suivis et regroupés en 400 sites fonctionnels, ensembles de sites cohérents comme un groupe d’étangs ou un réseau de lagunes. Dans cette fiche, ont été pris en compte les quelques sites en mer et les sites littoraux, dont tout ou partie du périmètre est situé à moins de 10 km de la mer.

• Informations sur la fiche

Type d’indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Service de l’Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)



5.2.4 • RÉPARTITION DES HABITATS NATURELS CÔTIERS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN 2004

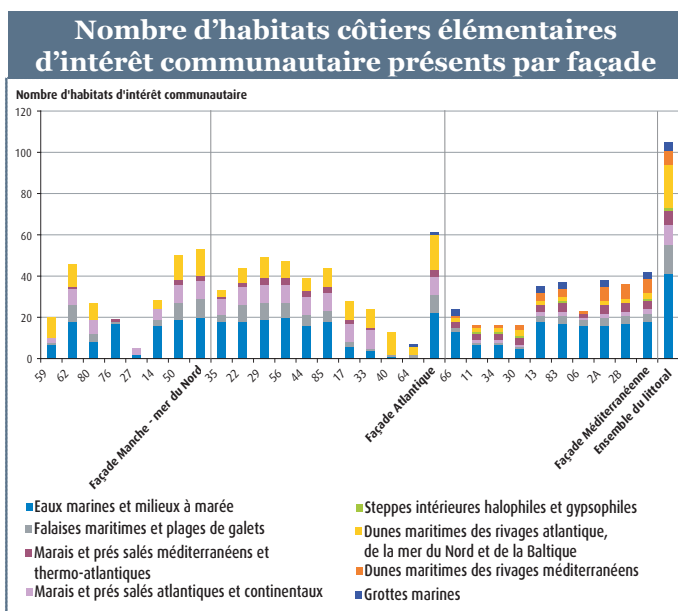
Les milieux naturels sont importants sur le littoral. Ils représentent des surfaces importantes et accueillent une flore et une faune diversifiée. Certains habitats sont spécifiques ou particulièrement présents sur les côtes, comme les groupements végétaux des dunes, les lagunes, les estuaires ou les pelouses des corniches rocheuses. Ceux en danger ou ayant une aire de répartition réduite sur le territoire européen ont été listés dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore. Ils ont fait l'objet de cahiers d'habitats permettant de connaître leur aire de distribution. Cette fiche présente la répartition des ces habitats le long des côtes métropolitaines.

• Analyse détaillée

La répartition des habitats côtiers élémentaires d'intérêt communautaire n'est pas homogène. Elle varie en fonction de la diversité des côtes, du climat, des fonds sous-marins mais aussi du niveau d'artificialisation des rivages.

La façade atlantique propose la plus grande diversité d'habitats : 61 habitats côtiers sur les 105 recensés sur nos côtes y sont présents contre 53 sur la façade Manche - mer du Nord et 42 sur le pourtour méditerranéen.

Les habitats côtiers élémentaires sont les plus abondants sur les côtes du Pas-de-Calais, du littoral du département de la Manche à celui de la Vendée, dans les Bouches-du-Rhône, le Var et en Corse. La diversité maximale est recensée sur le littoral de la Manche avec 50 habitats élémentaires différents.



On note d'assez nettes oppositions concernant :

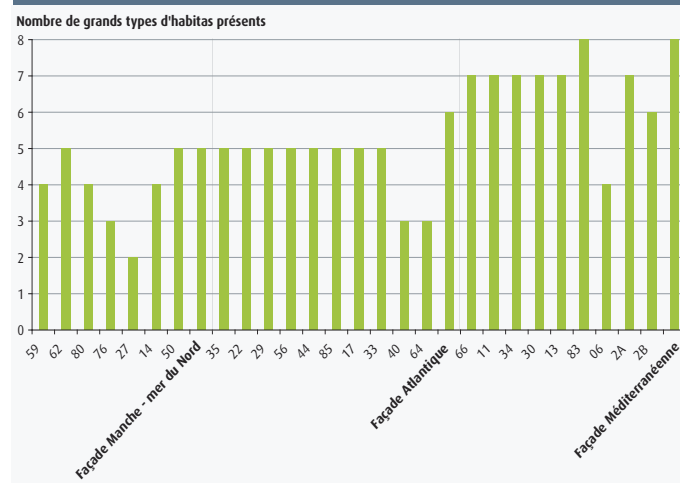
- la façade atlantique où la diversité des habitats élémentaires est plus importante au nord de l'estuaire de la Gironde qu'au sud ;
- la façade méditerranéenne où la diversité en habitats est moins grande à l'ouest de la Camargue qu'à l'est ;
- Les départements où alternent côtes basses rocheuses, dunes, falaises, estuaires, vasières et marais ont la plus grande diversité d'habitats élémentaires (Manche, Pas-de-Calais, Finistère...) et les départements qui ont des littoraux plus homogènes comme la Seine-Maritime, les Landes ou l'Hérault et une moins grande diversité d'habitats.

• Les grands types d'habitats

En tenant compte uniquement du niveau de présence des 8 grands types d'habitats et non des 105 habitats élémentaires, les façades littorales départementales méditerranéennes apparaissent les plus riches. On y dénombre généralement 7 grands types d'habitats voire les 8 sur le littoral du Var, la moyenne sur les façades Manche - mer du Nord et Atlantique étant de 5. Ce constat oppose les façades Manche - mer du Nord / Atlantique et Méditerranéenne. Point chaud de la biodiversité, le pourtour méditerranéen montre de nom-

breuses spécificités avec des grands types d'habitats qui ne sont présents que là aux côtés de types d'habitats dont la répartition géographique est plus vaste : dunes des rivages méditerranéens, steppes. A l'inverse, sur les façades Manche - mer du Nord et Atlantique, les grands types d'habitats sont moins nombreux mais les habitats élémentaires plus diversifiés du fait d'un linéaire côtier très important et diversifié.

Nombre de grands types d'habitats présents par façade



Méthode

Les habitats pris en compte sont les habitats d'intérêt communautaire listés dans la Directive Habitats-Faune-Flore, limités aux habitats côtiers. Divisés en habitats élémentaires, ils ont fait l'objet de cahiers d'habitats permettant de les caractériser et de les localiser sur le trait de côte. Les habitats côtiers sont marins ou terrestres et liés à la présence de la mer. Ces habitats élémentaires d'intérêt communautaire sont au nombre de 105. Ils sont répartis en trois catégories suivant la nomenclature Corine Biotope, elles-mêmes déclinées en 8 grands types d'habitats dans cette fiche.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Cahiers d'habitats côtiers, 2004

ÉTAT DU MILIEU MARIN ET LITTORAL / ÉTAT BIOLOGIQUE

5.2.13 • LES ÉCHOUAGES DES MAMMIFÈRES MARINS EN FRANCE

Les eaux marines sous juridiction française couvrent près de 11 millions de km². Elles sont présentes dans les quatre grands océans (Atlantique, Indien, Pacifique et Austral) et sous tous les climats. Leurs écosystèmes marins recèlent une grande richesse et une grande diversité écologique au premier rang desquels les mammifères marins, toutes les espèces concernées étant protégées par la loi française. Le recensement de leurs échouages sur nos côtes permet d'obtenir une meilleure image des populations de mammifères marins vivant le long des côtes françaises, une meilleure connaissance de leur écologie et une meilleure évaluation des menaces qui pèsent sur elles, alors que les usages en mer sont de plus en plus nombreux.

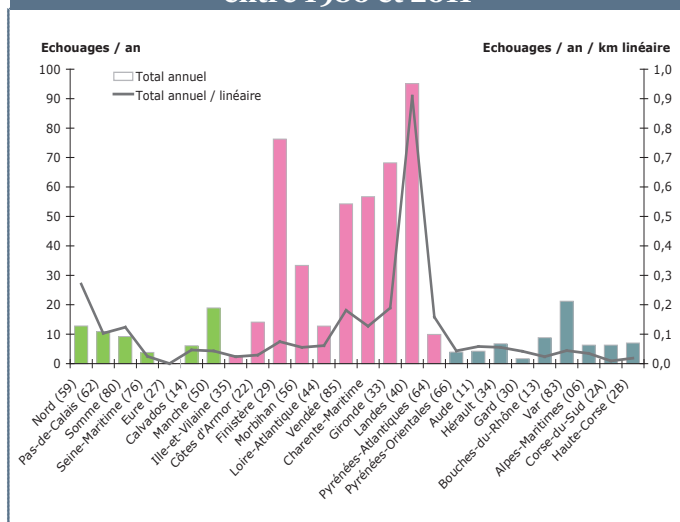
• La situation en métropole

Un peu plus de 17 000 mammifères marins échoués ont été recensés depuis 1980 sur les côtes métropolitaines.

On constate une nette augmentation du nombre d'échouages recensés tous les ans. La moyenne annuelle est passée de 273 individus pour la période 1980 - 1990 à 544 pour 1990 - 2000 et à près de 767 pour la période 2000 - 2010. Avec 1 036 échouages, le résultat de l'année 2011 est le plus important jamais enregistré. D'une manière générale, les échouages sont plus nombreux de février à avril, période hivernale à forte mortalité.

Le dauphin commun est l'espèce la plus représentée dans ces échouages, devant le dauphin bleu et blanc, et le marsouin commun. Les causes de la mort peuvent être diverses : vieillesse, maladie, immatures perdus, accidents liés à l'activité de pêche par piégeage ainsi que par la collision avec des navires...

Echouages par façade littorale métropolitaine entre 1980 et 2011



La façade atlantique regroupe les trois quarts des échouages enregistrés depuis 1980. Ceux-ci sont principalement concentrés sur le littoral des Landes, du Finistère, de la Gironde, de la Charente-Maritime, de la Vendée et du Morbihan.

En Manche - mer du Nord, les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de Picardie sont les plus concernés. Le Var est, quant à lui, le plus concerné en Méditerranée, tout en restant bien en deçà des départements de la façade atlantique.

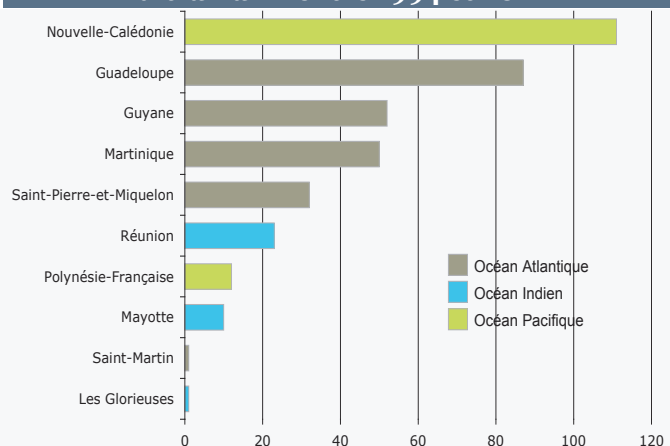
• La situation en outremer

En outremer, le réseau d'observation des échouages de mammifères marins a été mis en place au début des années 1990 et se structure progressivement.

Les résultats ne sont donc pas exhaustifs. Avec 380 individus recensés de 1994 à 2012, le nombre d'échouages reste relativement faible par rapport à la longueur du littoral concerné.

La moyenne annuelle des échouages pour la période 1990-2000 s'élève à moins de 9 individus, et à environ 24 pour la période 2000-2010. Avec 58 échouages, l'année 2003 reste celle ayant connu le plus grand nombre, principalement en raison de l'échouage de 41 globicéphales tropicaux à Saint-Martin.

Répartition des échouages par territoire ultramarin entre 1994 et 2012



Avec 111 individus recensés de 1994 à 2012, la Nouvelle-Calédonie est le territoire d'outremer où le plus grand nombre d'échouages a été recensé. La Guadeloupe en a connu 87, la Guyane et la Martinique respectivement 52 et 50. La pression d'observation semble déterminante pour expliquer les différences de résultats entre ces territoires, particulièrement entre la Guadeloupe et la Martinique. Le nombre d'échouages en Polynésie française est probablement sous-évalué. Ces échouages ne sont pas réguliers et beaucoup de ces territoires n'en recensent pas tous les ans.

Méthode

Les échouages des mammifères marins sont suivis par le Réseau National d'Échouages, constitué par plus de 300 correspondants locaux et coordonné par l'Observatoire PELAGIS (ex Centre de Recherche sur les Mammifères Marins - UMS 3462, Université de La Rochelle - CNRS).

Ce réseau intervient en métropole depuis le début des années 1970 et depuis les années 1990 en outremer, dans tous les territoires ultramarins habités. Ce suivi fait l'objet d'une base de données recensant, entre autre, la commune concernée par l'échouage, le nombre d'individus et l'espèce concernée.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques - Réseau National Echouages - Observatoire PELAGIS - UMS 3462.

Voir la fiche complète

Réseau national Echouages, Observatoire PELAGIS - UMS 3462





THEME 7

Risques et changement climatique

7.1.1 • Erosion côtière sur le littoral métropolitain en 2004

7.1.2 • Population soumises aux risques industriels liés aux sites Seveso sur le littoral métropolitain en 2012

7.1.3 • Les zones basses sur le littoral métropolitain en 2010

7.1.5 • Population présente tout au long de l'année dans les départements littoraux métropolitains (2003-2005)

Le littoral est un territoire à risques. Il comporte des enjeux importants, population et biens, et est soumis à de nombreux aléas technologiques ou naturels, dont certains spécifiques au bord de mer comme l'érosion et la submersion marines. Les catastrophes naturelles y sont plus nombreuses que la moyenne nationale et les communes littorales sont plus souvent dotées de plans de prévention des risques naturels et technologiques. Le changement climatique risque par ailleurs d'impacter ces territoires du fait, par exemple, de la hausse attendue du niveau de la mer.



RISQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE / LES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS
 7.1.1 • ÉROSION CÔTIÈRE SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN

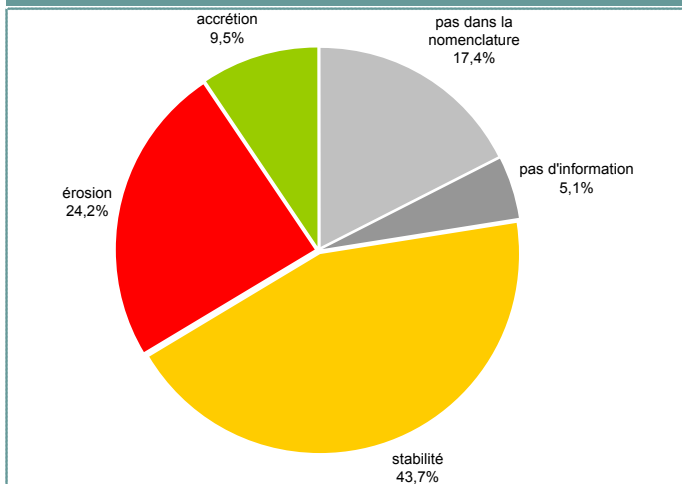
Entre terre et mer, le littoral est à la fois confronté aux aléas naturels qui concernent le territoire dans lequel il est compris (retrait des argiles, sismicité...) mais aussi aux aléas dus à la proximité de la mer : érosion et submersion marines. Soumis, par ailleurs, à une pression humaine importante, le littoral est un territoire à risques. Il est donc important de connaître ces territoires et caractériser les aléas. Cette fiche traite de la mobilité du trait de côte naturel, érosion, stabilité ou engraissement.

• La situation générale

Un quart du trait de côte métropolitain recule, soit 1 720 km de côtes. A l'inverse, un dixième du linéaire côtier est en engraissement et gagne des terres sur la mer. En opposition à ces littoraux mobiles, près de la moitié du linéaire (43,7 %) est stable. Enfin, on note que 17,4 % du trait de côte est hors nomenclature pour la base de données EuroSION. Il s'agit de zones portuaires sur 790 km, de zones d'enrochements et de défense longitudinale (digues, murs...) sur 336 km et de remblais sur 66 km.

Les plages de sable sont proportionnellement les côtes les plus érodées. Elles représentent deux tiers de l'ensemble des côtes reculant en métropole, soit 1 150 km. Les côtes rocheuses sont souvent plus résistantes aux attaques de la mer, les trois quarts sont stables, soit 2 130 km de côtes. Un cinquième de leur linéaire s'érode tout de même. Ce sont surtout des roches sédimentaires, dont les falaises calcaires et crayeuses, qui sont concernées.

Mobilité générale du trait de côte métropolitain



Les côtes vaseuses, vasières, marais et estuaires, accumulent des sédiments marins et terrestres. Elles ont plutôt tendance à s'engraisser. Ne représentant que 9,5 % des côtes naturelles métropolitaines, elles totalisent 54 % des littoraux en engraissement, soit 370 km de côtes.

• Analyse par département

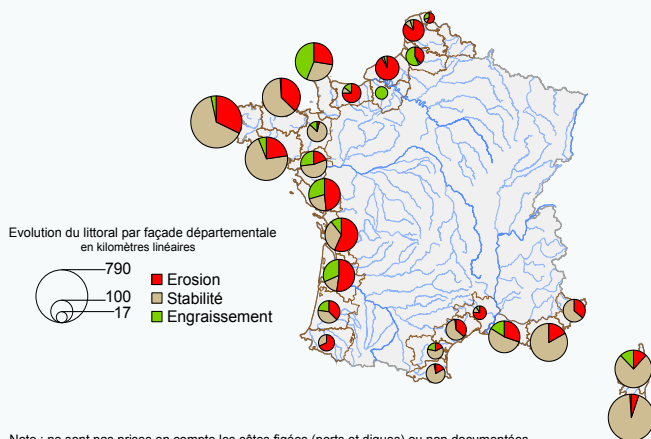
Sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord, le littoral est fortement soumis à l'érosion de la frontière belge au Calvados. Cela concerne 85 % du littoral naturel documenté du Pas-de-Calais et 92 % en Seine-Maritime. Les secteurs concernés sont des systèmes dunaires (Nord) et des falaises calcaires (côte d'Albâtre). Le littoral du département de la Manche se démarque. Près de 45 % du littoral naturel documenté y est en engraissement. Cela touche surtout les nombreux hâvres sur la côte occidentale ainsi que la baie des Weys.

Sur les côtes de Bretagne et de Loire-Atlantique, la grande hétérogénéité des fonds marins et du linéaire côtier impliquent une grande variabilité de la mobilité du littoral. Plus de la moitié du linéaire côtier naturel documenté de Bretagne et de Loire atlantique est stable, cette part étant de 71 % dans le Morbihan. La part du littoral s'érodant est supérieure à la moyenne métropolitaine sur le littoral des Côtes d'Armor (37 %) et du Finistère (32 %). On note, par contre, que le littoral naturel d'Île et Vilaine, essentiellement rocheux, est stable.

Au sud de la Loire, l'érosion est importante. Elle concerne 52 % du linéaire côtier naturel documenté. Seuls quelques secteurs ne sont pas concernés : les marais littoraux (Baie de Bourgneuf, marais poitevin, bassin d'Arcachon) et d'importantes portions du littoral dunaire aquitain, surtout dans les Landes.

Littoral naturel soumis à l'érosion par façade littorale départementale

Erosion côtière suivant les façades littorales départementales
 Des situations très diverses



Sur le pourtour méditerranéen, le littoral corse, plutôt rocheux, est épargné par l'érosion sur la majorité de son trait de côte. A l'exception des côtes des Pyrénées-Orientales, le littoral allant de la frontière espagnole au delta du Rhône est sableux. Le recul des côtes peut y être localement important. Plus à l'est, on note une grande hétérogénéité des types de côtes. Se succèdent calanques, caps rocheux et baies sableuses. Les risques d'érosion sont très variables. Les principaux secteurs reculant sont le littoral escarpé et calcaire de la Côte bleue, la presqu'île de Giens, et de nombreuses baies de la Côte d'Azur. Il n'y a pas de secteurs en engraissement.

Méthode

Cette fiche est rédigée à partir de la base de données européenne du consortium EuroSION (www.euroSION.org). Elle décrit les types de trait de côte (nature géologique - 13 types - et géomorphologiques - 20 types) et l'évolution du littoral (stabilité, engraissement ou érosion) de manière qualitative. Ces informations sont saisies à l'échelle du 100 000°. Elles permettent donc des analyses générales de l'évolution du trait de côte mais ne peuvent être utilisées pour des études locales.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur D P S I R

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

EuroSION Database, 2004

RISQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE / LES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS

7.1.2 • POPULATION SOUMISES AUX RISQUES INDUSTRIELS LIÉS AUX SITES SEVESO SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN EN 2012

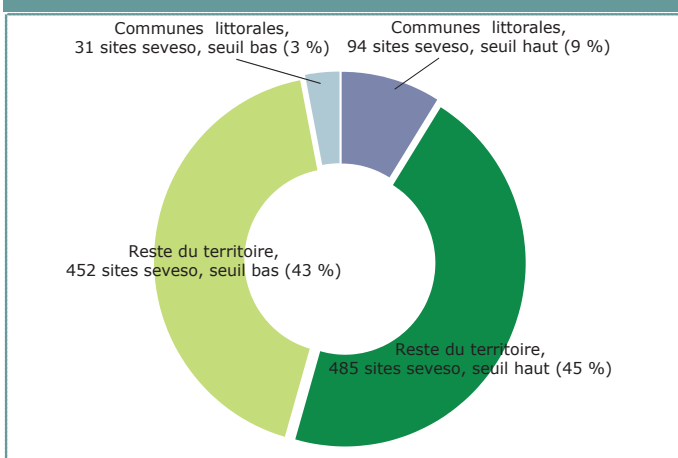
Les risques industriels font référence à des événements accidentels se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Ils peuvent se développer dans et autour de chaque établissement dangereux. Les installations industrielles les plus dangereuses dites « installations Seveso » sont assujetties à une réglementation spécifique (directive Seveso 2). Elles sont particulièrement nombreuses en bord de mer, dans les grandes installations industrialo-portuaires et sont l'objet de cette fiche.

• Répartition des sites Seveso

En 2012, on dénombre 1 062 sites Seveso en métropole dont 579 établissements soumis à des servitudes d'utilité publique pour la maîtrise de l'urbanisation et 483 sites à seuil bas. A elles seules, les communes littorales comptent 125 sites, soit près de 12 % du total. Elles regroupent 6,5 % de l'ensemble des sites à seuil bas et près d'un site à servitude sur six (16,2 %). Un peu plus de 5 % des communes littorales métropolitaines (46) ont au moins un site Seveso sur leur territoire, cette part n'est que de 2 % sur l'ensemble du territoire. La densité de sites industriels classés Seveso est donc plus importante en bord de mer que la moyenne hexagonale.

Les communes littorales ayant au moins un site Seveso sur leur territoire sont concentrées dans les grands secteurs industriels et portuaires du littoral du Nord, de l'estuaire de Seine et de Fos-Marseille qui représentent, à eux seuls, deux tiers des installations Seveso du littoral. Historiquement, de nombreuses industries lourdes se sont implantées sur les zones portuaires afin de traiter directement les matières premières importées (sidérurgie, raffinerie...). Le pourtour méditerranéen compte, à lui seul, près de 50 % des sites Seveso littoraux (Fos-sur-Mer, Martigues, Port-la-Nouvelle...) et la façade Manche - mer du Nord un tiers (Gonfreville-l'Orcher, Dunkerque...).

Nombre de sites Seveso en métropole en 2012



• Population et capacité d'accueil touristique des communes littorales Seveso

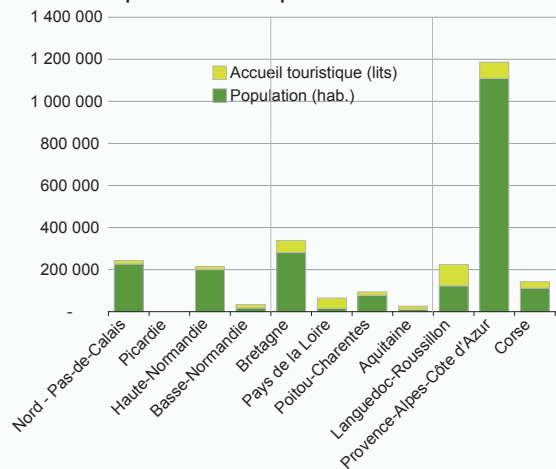
Les communes littorales, comprenant au moins un site Seveso sur leur territoire, comptent près de 2,2 millions d'habitants. C'est plus du tiers de la population littorale alors que les communes Seveso ne représentent que 5 % des communes littorales. Les sites Seveso sont, en effet, principalement situés dans les grandes villes. Ainsi, 10 des 46 communes littorales Seveso ont plus de 50 000 habitants. Il s'agit de Marseille, Le Havre, Brest, la Rochelle, Calais, Dunkerque, Ajaccio, Lorient, Arles et Narbonne. Il y a donc une forte concentration humaine à proximité des sites Seveso littoraux. Par ailleurs, les communes littorales Seveso ont une capacité d'accueil touristique estimée à près de 400 000 lits, soit 5,5 % de la capacité d'accueil de l'ensemble du littoral métropolitain et une capacité moyenne par commune de 8 600 lits soit un peu plus que la moyenne estimée à 8 100 lits.

En prenant en compte conjointement la population résidente et le nombre de lits touristiques, on obtient le nombre maximum de personnes dans ces com-

munes littorales Seveso et donc potentiellement exposées aux risques industriels. Cela représente 2,6 millions de personnes. Cela concerne surtout le littoral de Paca puis de Bretagne, de Haute-Normandie et du Nord - Pas-de-Calais.

Population et accueil touristique des communes littorales Seveso

Personnes potentiellement exposées



Méthode

Les sites Seveso sont recensés par commune dans une base de données mise en oeuvre par la direction générale de la prévention des Risques, appelée Gaspar. Cela permet de croiser ces informations avec les données du recensement de la population et les données touristiques ; la capacité d'accueil prenant en compte les hôtels, les campings et les résidences secondaires. Il aurait été intéressant de connaître la localisation exacte des installations industrielles afin d'estimer les populations présentes en fonction de différents périmètres d'éloignement aux installations Seveso. Cependant ces données ne sont pas connues. Sont prises en compte les 885 communes maritimes métropolitaine où s'applique la loi « Littoral ».

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Medde-DGPR, Gaspar 2012 - Insee, RP 2007 - Insee, direction du Tourisme, 2008

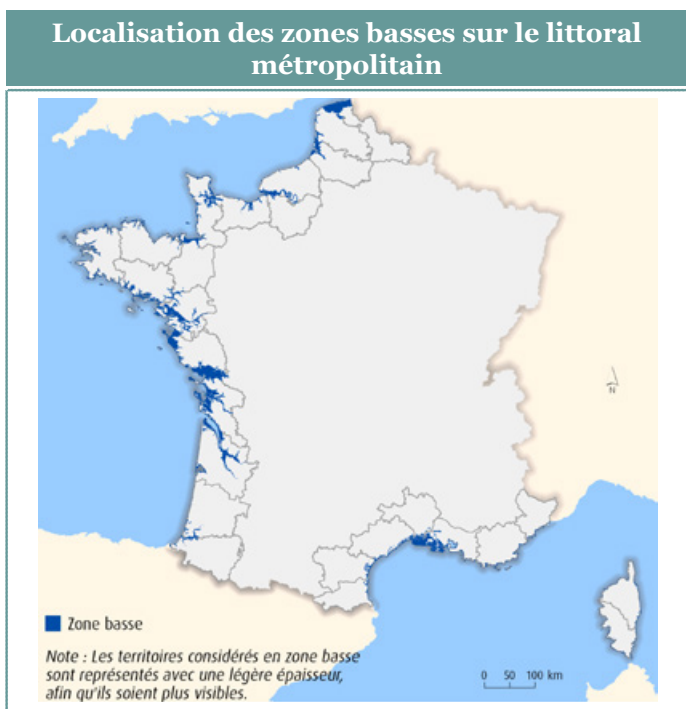


RISQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE / LES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS
 7.1.3 • LES ZONES BASSES SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN

Entre terre et mer, le littoral est à la fois confronté aux aléas naturels qui concernent le territoire dans lequel il est compris (retrait des argiles, sismicité...) mais aussi aux aléas dus à la présence de la mer : érosion et submersion marines. Confrontés par ailleurs à une pression humaine importante, le littoral est un territoire à risque. Les risques littoraux, érosion et submersion, ne concernent qu'une partie du trait de côte, à proximité des rivages. Il est donc important de connaître ces territoires et de les caractériser. Cette fiche traite en détail des zones littorales basses, potentiellement submersibles.

• La situation générale

D'après la méthodologie de cartographie développée par le Cetmef et les Cete, les zones basses littorales ont une superficie totale d'environ 7 000 km². La façade atlantique représente, à elle seule, plus de la moitié de ces surfaces (56 %), celle de Manche – mer du Nord 26 % et la Méditerranée 17 %. Un sixième de ces terres sont des surfaces en eau, lagunes, estuaires ou plans d'eau, surtout situées en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les Pays de la Loire. Les principales régions comportant des zones basses sont le Nord – Pas-de-Calais et les Pays de la Loire. Elles représentent plus du quart des surfaces métropolitaines. Les surfaces sont plus faibles en Haute-Normandie, en Bretagne et en Corse.



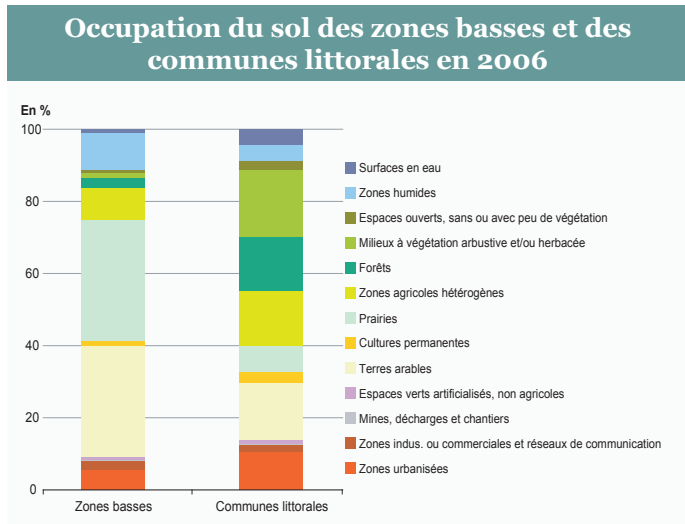
• Occupation du sol des zones basses

L'occupation du sol des zones basses diffère de celle des communes littorales.

Les terres agricoles sont plus importantes. A elles seules, les prairies représentent le tiers des territoires concernés. Les territoires artificialisés occupent près de 10 % des terres. C'est moins que dans les communes littorales mais deux fois plus que la moyenne métropolitaine. Concentrant une part importante des enjeux humains, les territoires artificialisés sont proportionnellement plus importants dans les zones basses de la façade Manche – mer du Nord où ils occupent 12,5 % du territoire. Cette part est de 10,5 % en Méditerranée et 7,5 % en Atlantique qui concentre cependant les plus importantes surfaces.

La population est estimée à 850 000 personnes dans l'ensemble des zones basses et le nombre de logements à 570 000.

Près d'une personne sur deux (49 %) résidant dans une zone basse habite sur le littoral de Manche – mer du Nord, surtout dans le Nord – Pas-de-Calais dans le territoire des Wateringues. Le littoral atlantique concentre 41 % des personnes concernées et le pourtour méditerranéen 10 %.



Méthode

Les zones basses sont définies comme l'ensemble des territoires littoraux dont l'altitude est inférieure aux niveaux atteints par la mer lors de conditions extrêmes (occurrence centennale).

La délimitation des zones basses a été réalisée par le Cetmef et les Cete de l'Ouest et de Méditerranée. Les niveaux extrêmes de pleine mer ont été définis à partir des travaux du Shom et du Cetmef en Manche, mer du Nord et Atlantique. Pour la Méditerranée, un niveau moyen de 1,5 m a été retenu. A terre, l'altimétrie a été définie à partir des données de l'IGN. L'analyse conjointe de ces deux lots de données permet de délimiter les zones basses pour tout le territoire métropolitain, avec une méthodologie unique mais avec une précision assez limitée. La délimitation précise des zones soumises à l'aléa « submersion marine » est nettement plus complexe. Elle dépend de nombreux paramètres locaux comme la morphologie des côtes et la bathymétrie, l'altimétrie précise des territoires, l'existence d'ouvrages de protection, leur état et leur hauteur.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur **D P S I R**

Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques

Voir la fiche complète

Medde-Cetmef-Cete, 2010 - UE-SOeS, Corine Land Cover, 2006



RISQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE / LES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS

7.1.5 • POPULATION PRÉSENTE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DANS LES DÉPARTEMENTS LITTORAUX MÉTROPOLITAINS

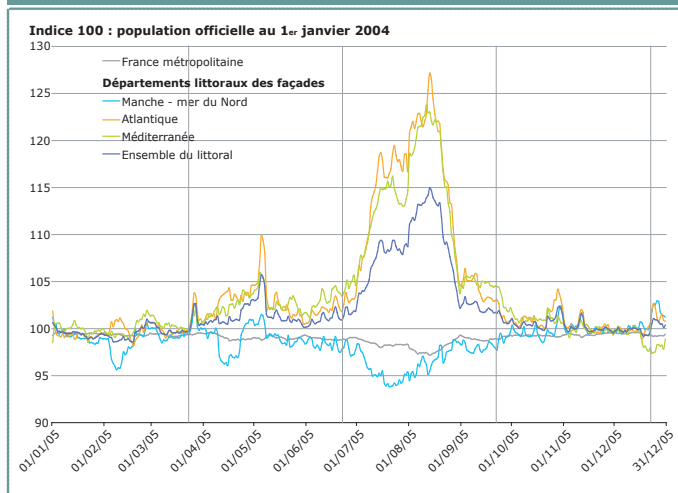
Les risques sont la combinaison d'un aléa, d'un territoire et des enjeux économiques et humains qui s'y trouvent. Le littoral comporte de très nombreux enjeux. La population résidente y est importante et les capacités d'accueil touristique élevées. En cumulant les deux, plus de 13 millions de personnes peuvent théoriquement résider simultanément dans les communes littorales. Cependant, touristes et résidents ne sont pas au même moment sur le même territoire. Il est donc important, pour caractériser les enjeux, de pouvoir estimer le nombre de personnes présentes en bord de mer un jour donné. Cette fiche aborde ce sujet à l'échelle des départements littoraux.

• La situation générale

Du fait de sa mobilité, la population présente dans un département à un instant donné est différente de la population résidente officielle (données du recensement). Le rapport entre les populations maximale et minimale tout au long de l'année est de 16,6 % dans les départements littoraux contre 2,5 % en moyenne. La population y est maximale mi août et minimale mi février.

Les départements touristiques des façades atlantique et méditerranéenne présentent des profils semblables. La population présente mi août y est nettement plus importante que la population résidente officielle. Elles y sont respectivement supérieures de 27 % et 24 %. La situation est inversée pour les départements littoraux moins touristiques de la façade Manche - mer du Nord. La population présente y est plus faible en août, elle est presque toujours inférieure à la population officielle tout au long de l'année.

Estimation de la population présente en France tout au long de l'année



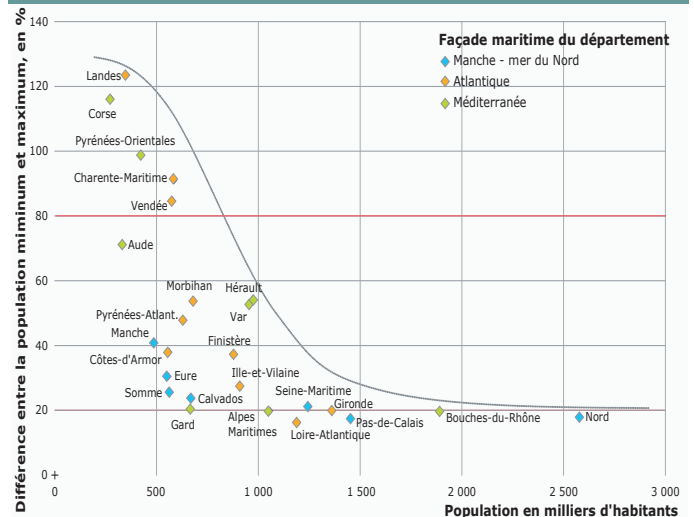
• Analyse par département

La différence entre population présente minimale et maximale [pop min-max] varie suivant les départements littoraux. On constate que plus la population résidente officielle est importante et plus cette différence est faible. À l'inverse, lorsque la population résidente est faible, tous les cas sont possibles.

Trois groupes de départements se distinguent :

- Ceux dont la population augmente très fortement l'été et pour lesquels [pop min-max] est supérieure à 80 %. Ils sont touristiques et relativement peu peuplés. Ce sont les départements de la côte centre atlantique (Vendée, Charente-Maritime), les Landes, les Pyrénées-Orientales et les deux départements de Corse ;
- Ceux dont [pop min-max] est compris entre 20 et 80 %. Cela comprend tous les départements bretons, les départements bordant la Manche, les Pyrénées-Atlantiques, les départements languedociens et le Var ;
- Ceux pour lesquels la variation de la population est relativement faible ([pop min-max] < 20 %). Excepté le Gard ayant une petite façade maritime, tous les départements de cette catégorie sont très peuplés (plus d'un million d'habitants) et comportent de grandes agglomérations. Certains sont très touristiques comme la Gironde ou les Bouches-du-Rhône. Le départ en vacances des résidents y contrebalance l'arrivée parfois importante de touristes.

Variation de la population présente en fonction de la population résidente dans les départements littoraux



Méthode

La population présente un jour donné dans un département est égale à la population résidente à laquelle on ajoute les touristes français ou étrangers présents et on retire les résidents en voyage en dehors du département. Plusieurs sources de la statistique publique sont utilisées :

l'enquête « suivi de la demande touristique des Français » (SDT) permet d'estimer la mobilité des Français ;

l'enquête aux frontières (EAF) jusqu'en 2003 puis l'enquête sur les visiteurs de l'étranger (EVE) ensuite permettent d'évaluer le nombre d'étrangers présent dans le département ;

le recensement de la population permet de connaître la population résidente officielle.

• Informations sur la fiche

Type d'indicateur



Territoires pris en compte



Service de l'Observation et des Statistiques




Voir la fiche complète



Estimation de la direction du Tourisme, 2005. Données lissées sur la période 2003-2004-2005





Ce document synthétise l'ensemble des fiches thématiques rédigées dans le cadre de l'Observatoire national de la mer et du littoral.

Il est actualisé régulièrement en fonction des nouvelles fiches thématiques ou de la mise à jour de l'une d'entre elles.

Chaque fiche est présentée de manière standardisée sur une page. Elle comprend une entête de contextualisation, un résumé indiquant les informations importantes nationales et déclinées par territoire étudiée. Des figures, des graphiques ou des cartes viennent, par ailleurs, conforter les propos.

Les fiches thématiques, en format PDF et HTML, sont toutes disponibles sur le site Internet de l'Observatoire : www.onml.fr